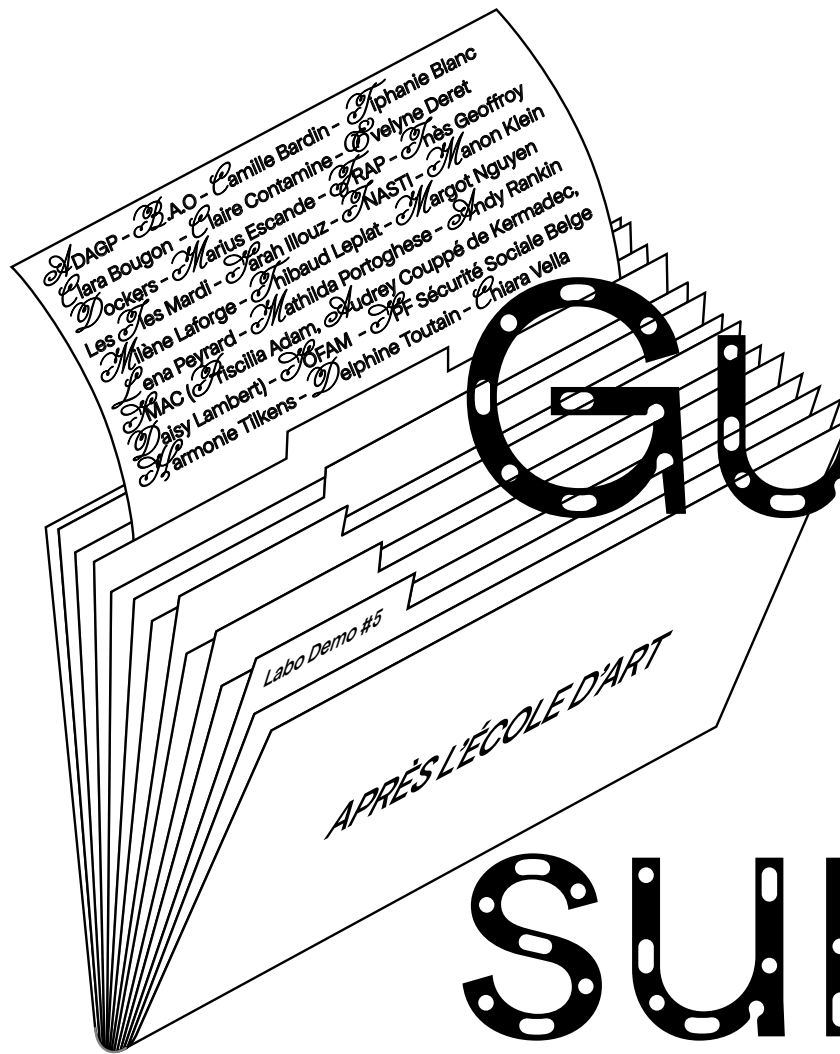




ADAGP - D.A.O. - Camille Bardin - Stéphanie Blanc
Clara Bougon - Claire Contamine - Evelyne Deret
Dockers - Marius Escande - ERAP - Inès Geoffroy
Les Mes Mardil - Sarah Illouz - INASTI - Manon Klein
Mélène Laforge - Philbaud Leplat - Margot Nguyen
Léna Peyrard - Mathilda Portoghese - Andy Rankin
MAC (Mascilla Adam - Audrey Couppez de Kermadec,
Daisy Lambert) - OFAM - St. Sécurité Sociale Belge
Harmonie Tilkens - Delphine Toutain - Chiara Vella

Labo Demo #5

APRÈS L'ÉCOLE D'ART

Guide de survie

FR Bullshit job FWB

Depuis 2019, les LABO DEMO initiés par le Centre Wallonie-Bruxelles/Paris alias le Vaisseau font dialoguer les pratiques de jeunes artistes issu·es d'écoles d'art belges et françaises à travers une exposition collective.

L'édition 2025 a donné lieu à une vaste prospection au sein de dix écoles d'art. Elle fut l'occasion de centaines de rencontres avec des étudiant·es en dernière année et de jeunes diplômé·es de ces trois dernières années. Au fil de nos visites d'ateliers, visios et autres lectures de portfolios, il aura beaucoup été question de « travail ».

Ce motif a d'abord inspiré l'exposition **Bullshit Job**, réunissant 31 artistes rencontré·es, pour explorer les tensions du monde du travail à l'ère du capitalisme tardif :

ses open spaces, ses injonctions à la productivité, ses formes d'épuisement, d'absurdité, mais aussi les tentatives de subversion de ses codes.

Nous avons également souvent échangé sur le « travail de l'art ». En tentant de capter des formes émergentes, nous avons entendu des inquiétudes souterraines : des interrogations concrètes, profondes et partagées sur les manières de se définir et de se développer dans ce milieu. Pour répondre à ces doutes et pour accompagner cette génération, nous avons alors choisi d'élaborer ce guide de survie artistique. Nous l'avons imaginé comme une constellation de conseils que nous aurions aimé recevoir à vingt ans : simples sans être simplistes, précis sans être prescriptifs.

Nous nous sommes entouré·es de contributeur·ices dont la proximité avec la création émergente en fait des interlocuteur·ices précieux·ses. Nous les remercions chaleureusement. Chacun·e a été invité·e à s'emparer du thème dédié librement, aussi bien sur l'angle, le ton, que la rédaction. Iels ont su transformer ce guide de survie en une polyphonie que nous espérons harmonieuse. Pour y parvenir, il a fallu faire des choix, des coupes, accepter de laisser de côté certaines pistes. Ce guide, qui ne prétend pas à l'exhaustivité, se veut être un outil pratique à l'usage de celles et ceux qui franchissent le seuil des écoles supérieures d'art en France et en Belgique.

Les indications et les suggestions qui y sont agrégées sont toutes situées et relèvent des partis pris des auteur·ices concerné·es.

Une cinquantaine de fiches thématiques et pratiques composent cet ensemble. Celles-ci abordent les droits et statuts des artistes, avec des repères pour facturer, comprendre le statut d'artiste-auteur·ice et naviguer entre les régimes fiscaux et sociaux. Elles proposent également des clés pour s'organiser collectivement, que ce soit en créant une association, en rejoignant un syndicat ou un collectif en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) ou en France (FR). Une attention particulière est portée à la mobilité. Plusieurs fiches accompagnent la structuration de la pratique artistique : construire un portfolio, rédiger une lettre de motivation, entretenir une présence en ligne ou découvrir des logiciels libres. D'autres encore recensent des opportunités de visibilité ou de financement. Enfin, la publication accorde une place au soin, en abordant des questions de santé mentale, d'éco-conception ou encore de réseaux de soutien.

Ce guide se veut à la fois boussole et compagnon de route, une ressource que chacun·e pourra s'approprier, détourner, enrichir. Nous avons cherché à ouvrir des pistes, à baliser un terrain souvent flou, à proposer

des repères sans vouloir enfermer. Nous espérons ainsi que les pages qui suivent vous donneront envie d'expérimenter à votre tour, et de modeler cette matière en un terrain propice au dialogue, à l'imaginaire, à l'engagement commun.

C'est pour que cet objet puisse continuer à s'enrichir que toutes les fiches sont publiées sous licence Creative Commons BY-SA, la même que celle de Wikipedia. Elle permet de réutiliser les contenus, à condition de mentionner les auteur·ices et de conserver cette même licence ouverte.

Un guide libre, donc, comme doivent l'être les outils d'émancipation. Dans un monde saturé de compétition, d'injonctions à la réussite et d'auto-exploitation, créer des espaces de partage, c'est déjà travailler autrement, et transmettre des savoirs, c'est déjà résister.

Manon Klein & Andy Rankin
Curateur·ices de l'exposition *Bullshit job*

Chiara Vella
Accompagnement éditorial

Centre Wallonie-Bruxelles/Paris
novembre 2025
Production

[illegible]

FR URSSAF DU LIMOUSIN – LES POINTS DE VIGILANCE EN DÉBUT DE CARRIÈRE

L'Urssaf du Limousin, aussi appelé Urssaf des artistes-auteur·ices, a été missionné en 2019 pour centraliser les déclarations de revenus et la gestion du recouvrement des cotisations et contributions sociales. Il s'agit donc de votre interlocuteur pour déclarer, payer les cotisations demandées, solliciter des échéanciers et télécharger les documents liés à votre régime social.

Voici quelques règles de fonctionnement à bien noter pour bien débiter et éviter au cerveau de trop chauffer !

Forfait de début d'activité

Lorsque vous créez votre entreprise individuelle sur le site de l'INPI, votre dossier est automatiquement transmis à l'Urssaf du Limousin qui, quelques semaines après, vous transmet par courrier papier à la fois votre code d'activation pour créer votre espace et un échéancier provisionnel. Cet échéancier sera basé sur un forfait de début d'activité, qui part du principe que vous gagnez l'équivalent de 600 Smic horaire annuellement (soit environ 7 128 € en 2025, ou 9 391 euros en micro-BNC, ou 6 198 euros de bénéfice en déclaration contrôlée). C'est ce montant qui vous permettra d'acquiescer l'ensemble des droits sociaux. Ainsi, l'échéancier fera apparaître une somme de plusieurs centaines d'euros (en fonction de votre début d'activité) à régler par trimestre.

Mais pas de panique, vous allez pouvoir réajuster cet échéancier en faisant une modulation !

Modulation

Tout au long de l'année et jusqu'au 30 septembre de l'année, vous avez accès à un outil sur votre espace Urssaf pour ajuster vos revenus et payer des acomptes trimestriels correspondants à la réalité de votre activité.

- Chaque trimestre, vous pouvez estimer vos revenus au plus près, en additionnant tous les encaissements effectués ou les bénéfices réalisés au titre de votre activité d'artiste-auteur·ice depuis le début de l'année en cours. On paiera alors des cotisations sociales proportionnelles aux estimations de revenus renseignées, tous les trois mois. Ce type de modulation a l'avantage d'éviter les surprises.
- Vous pouvez aussi moduler à zéro et renseigner un montant nul chaque trimestre, afin de ne pas payer de cotisations sociales provisionnelles. Dans ce cas-là, le paiement des cotisations se fera une fois par an, après la déclaration annuelle de revenus. Si cette option a votre préférence, il faut penser à mettre de côté afin de pouvoir payer les cotisations l'année d'après.

Attention, cet outil ferme le 30 septembre de chaque année pour permettre la mise à jour du dernier acompte trimestriel possible qui est le 15 octobre.



Dispense de précompte

On appelle précompte l'ensemble des cotisations et contributions sociales prélevées à la source par votre diffuseur. C'est un peu comme pour les salarié·es : l'employeur déduit les charges sociales sur la fiche de paie et ne verse que le salaire net. Le / la salarié·e n'a pas à effectuer de démarches particulières pour s'acquitter de ses cotisations et contributions sociales puisqu'elles sont gérées en amont. Seuls les diffuseurs et les organismes de gestion collective qui gèrent vos droits d'auteurs (ADAGP, SACEM ou SAIF par exemple) peuvent précompter vos rémunérations. Pour qu'on parle de diffuseur, il faut qu'il y ait diffusion ou exploitation commerciale de l'œuvre. Dans les autres cas, vous pouvez fournir une dispense de précompte : un certificat administratif à télécharger sur votre espace URSSAF permettant à vos clients de vous verser votre rémunération entière, et de vous laisser la charge de déclarer et de régler les charges sociales correspondantes à l'URSSAF du Limousin.

Assiette sociale (AS)

L'assiette sociale est une base utilisée dans le calcul de vos cotisations et contributions sociales. Utilisée par l'URSSAF du Limousin, elle l'est aussi par l'IRCEC (Caisse nationale de retraite complémentaire des artistes-auteur·ices), et sert encore dans le calcul des indemnités en cas d'arrêt maladie ou de congé de parentalité. Bref, c'est une notion incontournable pour tout artiste-auteur·ice et il est important de savoir comment la calculer. Il s'agit du bénéfice de votre activité majoré de 15%. Ces 15% correspondent approximativement à l'ajout des cotisations sociales, afin d'obtenir une assiette de cotisation brute.

- Revenus déclarés en micro-BNC
 $AS = (\text{Chiffre d'affaires} - 34\%) \times 1,15$
= 75,9 % des Recettes HT
- Revenus déclarés en BNC (ou Frais Réels ou Déclaration Contrôlée)
 $AS = (\text{Chiffre d'affaires} - \text{frais réels}) \times 1,15$
- Revenus déclarés en TS (Traitements et salaires)
 $AS = \text{revenu brut HT}$

Le fameux graal des 600 SMIC horaire

Chaque année, ce n'est qu'au-delà de ce seuil que vous vous ouvrirez tous les droits sociaux et notamment la validation de 4 trimestres de retraite de base et les indemnités journalières en cas de congé (maladie, maternité, paternité, adoption) en plus du remboursement de vos frais de santé et prestations sociales. Pour rappel en 2025, 600 SMIC horaire équivalent à 7 128 euros, soit 9 391 euros en micro-BNC, ou 6 198 euros de bénéfice en déclaration contrôlée.

En revanche, cela ne vous permet toujours pas de bénéficier d'indemnités en cas de chômage ni de protection en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle.

Surcotisation

Lorsque vos revenus n'atteignent pas ce seuil de 600 SMIC horaire, vous avez la possibilité lors de votre déclaration annuelle de demander à surcotiser forfaitairement afin de bénéficier d'une couverture sociale plus protectrice.

Dans ce cas précis, vos cotisations vieillesse seront calculées non pas sur le montant réel de votre assiette sociale mais sur l'équivalent de 600 Smic horaire. Les autres contributions (CSG, CRDS et CFP) demandées par l'URSSAF du Limousin, elles, seront calculées sur le montant réel de votre assiette sociale.

Le montant des cotisations demandées sera plus élevé et, en cas de difficulté, vous pouvez solliciter l'aide à la surcotisation forfaitaire gérée par la commission d'action sociale (CAS) de la Sécurité sociale des artistes-auteurs.

FWB INASTI – LES STATUTS D'INDÉPENDANT·ES ET LEURS COTISATIONS SOCIALES

L'Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants (INASTI) est une institution publique fédérale belge de sécurité sociale qui protège le statut social des entrepreneur·euses indépendant·es depuis l'établissement de leur entreprise jusqu'après leur pension, en collaboration avec les organisations pour indépendant·es. L'INASTI est le centre de connaissances et d'expertise en matière de protection sociale des entrepreneur·euses indépendant·es. Il constitue le lien entre les indépendant·es, les entreprises, les caisses d'assurances sociales et les autres partenaires.

Qu'est-ce qu'une activité indépendante?

Lorsqu'un.e artiste, personne physique, développe une activité professionnelle en Belgique sans être liée par un contrat de travail ou un statut de fonctionnaire, iel déploie cette activité en qualité d'indépendant·e en dehors de tout lien de subordination, à l'instar de tous les professionnel·les indépendant·es en Belgique. Pour être considérée comme pratique professionnelle, l'activité doit répondre aux deux conditions cumulatives **(1) d'être exercée régulièrement** et **(2) de poursuivre un but lucratif**. Si ce n'est pas le cas, elle n'est dès lors pas considérée comme une activité professionnelle indépendante.

Les différentes catégories d'assujettis

- Si l'activité indépendante constitue la seule source de revenus professionnels, la personne concernée est considérée comme un·e **travailleur·euse indépendant·e à titre principal**. Elle est alors assujettie au statut social correspondant, ce qui entraîne des droits et des obligations notamment l'affiliation à une caisse d'assurances sociales pour travailleur·euses indépendant·es et le paiement de cotisations sociales trimestrielles sur les revenus professionnels perçus en qualité d'entrepreneur·euse indépendant·e. Des amendes administratives sont prévues à défaut d'affiliation préalable ainsi que des majorations en cas de retard de paiement des cotisations échues.
- Un·e **travailleur·euse indépendant·e à titre principal débutant·e**, qui n'a jamais exercé une activité indépendante auparavant ou qui a cessé une activité indépendante il y a plus de cinq ans, peut bénéficier d'une cotisation minimale réduite dite « **primo starter** » durant les quatre premiers trimestres de son activité. Une réduction unique est en outre immédiatement imputée sur la cotisation provisoire due pour le premier trimestre. Pour un.e artiste indépendant.e débutant.e ayant obtenu une attestation du travail des arts, ce régime de cotisation réduit est étendu de quatre à huit trimestres.



- Les **travailleur·euses indépendant·es à titre complémentaire** exercent parallèlement et principalement une autre activité professionnelle principale, en tant que travailleur·euse salarié·e, enseignant·e ou fonctionnaire. Iels bénéficient en priorité des avantages sociaux liés à cette activité ou statut principal. Comme tout·e assujetti·e au statut social des travailleur·euses indépendant·es, iels doivent s'affilier à une caisse d'assurances sociales pour travailleur·euses indépendant·es et verser des cotisations sociales trimestrielles moins élevées que celles dues par un·e indépendant·e à titre principal (pour un revenu professionnel net inférieur à 17.008,88 euros pour l'année de cotisations 2025). En revanche, les indépendant·es à titre complémentaire, **ne peuvent pas bénéficier du régime « primo starter »**, réservé aux indépendant·es à titre principal débutant·es.

Le paiement des cotisations sociales

En tant qu'artiste indépendant·e, le **paiement des cotisations sociales** se fait à la caisse d'assurances sociales choisie. Les cotisations représentent un pourcentage (à hauteur de 20,50 % pour un revenu n'excédant pas 73.447,52 euros en 2025) des revenus professionnels nets perçus pour une activité indépendante. Ces revenus professionnels sont fixés par l'administration fiscale. Il s'agit des revenus professionnels bruts, diminués des frais et des pertes professionnelles.

Quels sont vos droits ?

En contrepartie des cotisations obligatoires payées au statut social, les artistes indépendant·es ouvrent des droits à **(1) des prestations en cas d'interruption ou cessation d'activité**, notamment en matière de pensions, d'allocations

familiales, d'assurance maladie-invalidité et d'assurance maternité, de droit passerelle et **(2) des prestations favorisant la conciliation entre vie professionnelle et vie privée** aide à la maternité, allocations de paternité et de naissance / d'adoption / de congé parental d'accueil, allocation pour aidant·es proches, allocation de deuil).

Pour plus d'informations, consultez le site de l'INASTI
inasti.be

Missions de l'INASTI

- Veille à ce que les entrepreneur·euses indépendant·es respectent leurs obligations, en tenant compte du contexte national et international;
- Calcule et octroie les pensions d'indépendant·es;
- Assure les missions de perception de l'institution et gère la caisse nationale auxiliaire, caisse d'assurance sociale de l'inasti;
- Garantit la gestion financière globale du statut social;
- Participe à la lutte contre la fraude et l'utilisation inadéquate du statut social;
- Rassemble et gère, à l'aide de bases de données, les informations concernant les entrepreneur·euses indépendant·es et les entreprises;
- Informe et communique de manière ciblée;
- Répond aux nouvelles attentes de ses différents stakeholders, notamment par des études, des initiatives et des propositions;
- Accompagne le comité général de gestion (cgg), participe à ses activités et en assure le secrétariat;
- Examine et traite les demandes de dispense de cotisations;
- Effectue les audits externes des caisses d'assurances sociales.

FR STATUTS ET DROITS SOCIAUX DES ARTISTES

Toute activité professionnelle, dès lors qu'elle est exercée de manière **habituelle, indépendante et génératrice de revenus**, doit être exercée sous un statut juridique déclaré. Ce statut juridique sera ensuite rattaché à un régime social (URSSAF) et un régime fiscal (option simplifiée ou réelle). Pour les artistes-auteur·ices et les activités de création liées aux 5 branches professionnelles des écrivain·es, des auteur·ices et compositeur·ices de musique, des arts graphiques et plastiques, du cinéma et de l'audiovisuel, et de la photographie et dont le travail est indépendant et original, le statut privilégié est l'**entreprise individuelle**, rattachée directement socialement à l'**URSSAF du Limousin**, les bénéficient de la **protection sociale du régime général** et de la même couverture que les salarié·es, mais cotisent avec des modalités adaptées et privilégiées à leurs revenus artistiques:

Taux de cotisations

- **Pour l'URSSAF**: 16,20 % de l'assiette sociale (bénéfice majoré de 15 % à revoir sur la fiche dédié à l'URSSAF) soit 12,30 % des recettes en régime fiscal simplifié et 18,63 % sur le bénéfice en régime fiscal réel.
- **Pour l'IRCEC** (la retraite complémentaire obligatoire): 4 % ou 8 % de l'assiette sociale en fonction des revenus.

Droits ouverts en fonction des revenus déclarés

Les droits sociaux (*couverture maladie, indemnités journalières pour les congés maladie, maternité / paternité / adoption, invalidité, retraite de base et complémentaire (IRCEC), prestations familiales, accès à la formation professionnelle*) s'ouvrent en fonction du revenu déclaré.

Chaque année, ce n'est qu'au-delà du seuil de 600 SMIC horaire que vous vous ouvrirez tous les droits sociaux et notamment la validation de 4 trimestres de retraite de base et les indemnités journalières en cas de congé (maladie, maternité, paternité, adoption) en plus du remboursement de vos frais de santé et prestations sociales. En-dessous de ce seuil, la couverture sociale sera assurée, un à trois trimestres de retraite de base pourront être validés et les prestations sociales. L'organisme IRCEC se rapprochera de vous, quant à lui, une fois dépassé le seuil de 900 SMIC horaire.

Exclusions

Pas de couverture contre les risques de chômage, ni accident du travail/maladie professionnelle. Attention cependant, ce régime social d'artiste-auteur·ice étant privilégié, il existe certaines limites d'activité à exercer. Notamment les activités dites accessoires et qui ne sont pas issues d'une activité de création mais présentent un lien avec l'activité artistique qui permet de les assujettir sous certaines conditions (dans la limite d'un plafond annuel, c'est-à-dire, 1200 fois le SMIC horaire applicable au 1^{er} janvier de l'année en cours – 14 256 € en 2025 et avoir perçu des revenus artistiques dits principaux sur l'année en cours ou sur une des deux années précédant l'année en cours). Le dépassement de ces conditions pourra conduire à une double affiliation sociale et à un rattachement parallèle à un autre URSSAF compétent comme l'URSSAF des auto-entrepreneurs.

Delphine Foutain – Fondatrice de Tada Agency

FWB LE STATUT DE TRAVAILLEUR·EUSE DES ARTS

Il n'y a pas de statut d'artiste auteur·ice en Belgique mais un statut de **travailleur·euse des arts** accessible sous conditions et permettant de faire valoir des droits spécifiques à divers mécanismes sociaux et fiscaux, à savoir :

- Des réductions de cotisations sociales si le travail s'exerce sous statut indépendant;
- Des règles fiscales spécifiques en matière de droits d'auteur;
- La possibilité de salarier son travail via le recours à une structure tierce et, par conséquent, de cotiser à la sécurité sociale des salarié·es (et donc à l'assurance chômage);
- L'accès à une allocation de travail des arts prévue par l'assurance-chômage en période de non-emploi si l'on remplit par ailleurs les conditions propres à cette allocation.

Dans la pratique

- Une commission du travail des arts délivre une attestation « *ordinaire* », « *starter* » ou « *plus* » si l'auteur·ice en remplit les conditions. Ces conditions sont différentes selon les attestations. Attention! Seules les attestations « *starter* » et « *plus* » permettent d'accéder à une allocation de travail des arts (si les conditions d'accès à l'allocation sont également remplies);

- L'**ONEM** (Office National de l'Emploi) octroie une allocation de travail des arts si l'attestation de travail des arts ad hoc est obtenue et que l'artiste prouve 156 jours de travail salarié (peu importe l'emploi, même non artistique) dans la période de 24 mois qui précède la demande d'allocation.

Ressources utiles

- Pour les attestations de travail des arts et leurs conditions d'octroi : workinginthearts.be
- Pour l'allocation de travail des arts : la feuille info de l'ONEM onem.be/page/queles-sont-les-regles-specifiques-applicables-aux-travailleurs-des-arts-
- Une plateforme numérique gratuite et indépendante de l'ONEM peut vous aider à calculer vos jours de travail pour une allocation de travail des arts : dockers.io
- Des fédérations professionnelles, des organisations syndicales et des associations sont aussi des ressources. N'hésitez pas à vous renseigner!

FR LA SÉCURITÉ SOCIALE DES ARTISTES-AUTEUR·ICES

Pour qui?

La sécurité sociale des artistes-auteur·ices s'adresse à toute personne qui exerce une activité artistique de manière indépendante dans les domaines suivants : écriture, composition musicale, arts graphiques et plastiques, cinéma et audiovisuel, photographie. Toute personne est concernée si elle crée des œuvres originales, vend ses créations, réalise des commandes ou perçoit des droits d'auteur.

À quoi ça sert?

En fonction des revenus, le régime de sécurité sociale des artistes-auteur·ices peut permettre de :

- Bénéficier d'une couverture santé (remboursements médicaux, arrêt maladie)
- Valider des trimestres de retraite
- Accéder à des formations professionnelles (AFDAS)
- Cotiser à la retraite complémentaire
- Ouvrir des droits à certaines aides sociales

Infos clés

- L'URSSAF Limousin est l'interlocuteur pour les démarches administratives et le seul à fournir un justificatif valable.
- La Maison des Artistes et l'Agessa conservent un rôle d'affiliation, de conseil et d'action sociale.
- Il faut s'enregistrer auprès de l'INPI dès que l'on perçoit des revenus artistiques.
- En 2024, il faut dépasser 1051€ net par an pour valider automatiquement certains droits. Les droits de santé, eux, sont remboursés dès 1€.
- Même si l'on gagne peu, on peut payer une cotisation volontaire pour être couvert·e.
- Les revenus sont généralement déclarés en BNC mais certains droits d'auteurs versés par un éditeur, producteur ou une société de gestion collective peuvent être déclarés en Traitements et Salaires.
- Même si on ne gagne rien, on doit faire sa déclaration annuelle afin de rester inscrit·e dans le régime et d'éviter des complications administratives plus tard.

Conseils pratiques

- Inscris-toi auprès de l'INPI dès tes premiers revenus issus d'une activité artistique (vente d'œuvres, droits d'auteur·ice, commandes...) puis crée ton espace sur artistes-auteurs.urssaf.fr
- Conserve tous tes justificatifs (factures, contrats, attestations de bourse).
- Vérifie que ton code APE correspond bien à ton activité artistique (cela facilite l'ensemble des démarches liées à ton statut).
- Inscris-toi à une mutuelle pour compléter les remboursements santé
- Renseigne-toi sur l'IRCEC : elle devient obligatoire dès que tu dépasses un certain montant de revenus annuels (varie selon ton régime fiscal).
- Ne néglige pas la déclaration annuelle, même à 0€ de revenus

Liens utiles

- Le portail de référence : secu-artistes-auteurs.fr
- URSSAF : artistes-auteurs.urssaf.fr
- Formations pro : afdas.com
- Retraite complémentaire : ircec.fr
- Infos fiscales : impots.gouv.fr

Lena Feyrard – Curatrice et critique d'art

FWB LA SÉCURITÉ SOCIALE DES TRAVAILLEURS·EUSES DES ARTS

La sécurité sociale s'applique à toute personne exerçant une activité artistique, salariée ou indépendante. Dans ce cadre, le **Service Public Fédéral (SPF) Sécurité Sociale** coordonne les institutions publiques partenaires (ONSS, INASTI, ONEM, INAMI et Fedris) et supervise la **Commission du travail des arts (CTA)**, chargée de délivrer l'**Attestation du travail des arts (ATA)**. La possession d'une ATA ouvre la possibilité de bénéficier des régimes spécifiques mentionnés sur le site Working in the arts. Pour bénéficier de la sécurité sociale, il faut être affilié à une mutualité (Partenamut, Solidaris, Mutualité chrétienne, Helan, etc.), intermédiaire de l'Institut national d'assurance maladie-invalidité (INAMI). Ainsi, vous pouvez obtenir : le remboursement de vos soins médicaux et hospitaliers ; des indemnités journalières en cas de maladie, d'accident, de maternité, d'adoption ; la carte européenne d'assurance maladie pour vos soins à l'étranger.

1. Travailler sous contrat de travail sous l'autorité d'un employeur

Vous relèvez du régime de la sécurité sociale des salarié·es et bénéficiez de tous les avantages associés (chômage, mutuelle, pension etc.).

2. Travailler sous article 1bis (loi du 27 juin 1969)

Vous pouvez être assujetti·e à la sécurité sociale des salarié·es si vous travaillez sans contrat de travail, en fournissant des prestations artistiques rémunérées pour un·e donneur·euse d'ordre (client·e). Vous vous constituez des droits sociaux dans le régime salarié (chômage, pension, etc.). Ce régime est réservé aux artistes reconnu·es comme tel par la CTA et titulaire au moins une fois au cours de sa vie d'une ATA.

3. Travailler avec un contrat de cession de droits d'auteur

Vous pouvez vendre vos œuvres à un·e client·e. Les démarches de déclaration, par le biais du / de la client·e, sont identiques au régime 1bis. Vous pouvez donc ouvrir des droits en matière de sécurité sociale (chômage, pension, etc.).

4. Travailler sous statut d'indépendant à titre principal ou complémentaire.

Vous êtes indépendant·e à titre principal si votre activité professionnelle est unique ou principale. Vous n'avez ni accès au chômage ni à l'ATA. Vous êtes indépendant·e à titre complémentaire si vous exercez une autre activité principale relevant d'un autre régime ou si vous percevez un revenu de remplacement. Si vous avez déjà travaillé comme salarié·e avant de devenir indépendant·e, cette période peut compter pour ouvrir vos droits aux allocations.

5. Prestations occasionnelles ou en amateur (IAA)

Vous êtes concerné·e par le régime de l'Indemnité des Arts en Amateur (IAA) si vos prestations artistiques sont occasionnelles ou en amateur. Le revenu comptabilisé est exonéré d'impôt et n'ouvre pas de droits à la sécurité sociale (chômage, pension, etc.)

Pour en savoir plus : sociaalsecurity.belgium.be/fr

SPF - Sécurité Sociale Belge
Féverin Gunumana-Natangiza
Attaché juriste (Commission du travail des arts)

FR FACTURATION

La facture est un document juridique, comptable et fiscal obligatoire dès que tu réalises une vente ou une prestation. Elle ne doit pas être confondue avec la note de droits d'auteur, utilisée lorsque ton travail est exposé, publié ou diffusé. Cette dernière est généralement émise par le diffuseur lui-même. En France, quand tu exerces une activité artistique indépendante, tu factures en tant qu'artiste-auteur·ice inscrit·e à l'URSSAF. Un numéro de SIRET est indispensable.

Conseil : crée un modèle et archive chaque facture dans un fichier séparé.

La facture doit impérativement inclure

- Ton **identité complète** (nom, prénom, adresse postale, contacts)
- Ton **siret** et la **mention « ei »** pour entrepreneur individuel)
- L'**identité du·de la client·e** (nom et prénom ou raison sociale, adresse, numéros de siret et de tva si professionnel·le).
Rappel : tu n'es pas obligé·e de facturer si tu vends à un·e particulier·ère, excepté pour les ventes à distance ou pour une livraison en dehors de France.
- Un **numéro de facture unique** (ex: 2025-001)
- La **dates d'émission** et la **date de prestation**
- La **nature de la facture** et la **description de l'œuvre ou du service**
- **Les conditions financières** (prix HT, frais de livraison éventuels, TVA, montant TTC), **les modalités de règlement (date limite)**. **Rappel :** le taux de TVA varie de 5,5 % à 20 % selon les cas. La TVA n'est pas applicable si le montant total HT est inférieur ou égal à 150 €, ou si tu es en franchise en base de TVA. Dans ce cas, la facture doit porter la mention suivante : « TVA non applicable, article 293 B du CGI ».

Il est aussi possible d'y ajouter

- ton **numéro de sécurité sociale** (utile pour identification à l'URSSAF)
- les **conditions de propriété** (ex : transférée à réception du paiement)
- une **mention de tes droits** (ex: « Toute reproduction, diffusion ou exploitation de l'œuvre est soumise à l'accord écrit de l'auteur·ice. »)
- une **clause de risque** (ex: « L'acheteur·euse prend la responsabilité des risques liés à la livraison. »)

Facture ou note de droits d'auteur : comment choisir ?

- Tu vends une œuvre plastique
→ **tu émetts une facture.**
- Tu fais des ateliers, interventions ou des conférences
→ **selon le contexte, cela peut relever de la facture, de la note de droits d'auteur ou d'un autre statut (salariat, intermittence...).**
- Ton œuvre est exploitée (exposée, publiée, reproduite ou diffusée)
→ **tu optes pour une note de droits d'auteur.**

Liens utiles

- « *Établir une facture en tant qu'artiste-auteur : tout ce qu'il faut savoir* » sur seculartistes-auteurs.fr
- « *Artiste-auteur : fiscalité (déclaration de revenus, TVA et CFE)* » sur entreprendre.service-public.fr

Manon Klein – Curatrice et chercheuse

FWB FACTURATION

En Belgique, plusieurs solutions permettent de facturer des prestations artistiques. Il est important de choisir en fonction du stade de développement de son activité et de ses objectifs à court ou long terme.

Statut salarié

Contrat direct (CDI, CDD, intérim) avec un lieu/une organisation
→ couverture sociale complète comme tout employé

- + Simplicité administrative, allocations, sécurité sociale
- Rare (voir inexistant)

Statut indépendant

Adapté si revenus réguliers. Gestion des cotisations sociales et TVA en autonomie. Possibilité d'exercer un statut d'indépendant complémentaire en combinant une activité salariale.

- + Liberté, gestion directe de revenus
- Charges sociales élevées, responsabilité administrative

ASBL

Option collective, idéale pour facturer des prestations communes et accéder à des subsides.

- + Structure collective, subsides, mutualisation des frais
- Complexité administrative, obligations légales strictes

BSA (Amplio, Merveille ou SmartBe)

Bureaux sociaux pour artistes, assimilés à un employeur légal qui gère les obligations (sociales, fiscales, RH, assure et procède au paiement de la rémunération). Certains peuvent facturer des droits d'auteur-ices et des notes de frais. Un-e conseiller-ère accompagne, contre commission sur le salaire brut.

- ❗ Chez smartbe : outil activités pour alimenter ton budget selon besoins.
- + Simplicité administrative, allocations, sécurité sociale
- Commission prélevée sur les revenus

Plateforme Working in the arts

Effectuer des prestations contre une indemnité forfaitaire (Indemnité des arts en amateur = IAA). Ce revenu est exonéré d'impôts.

- + Idéal pour de petites prestations ponctuelles
- Plafonds limités : 80,18 €/jour, 30 prestations/an, maximum 7 jours consécutifs, pas de cotisations sociales (pas de chômage/pension)

FR ADAGP POUR LE DROIT DES ARTISTES

En tant qu'artiste-auteur·ice, vous possédez des droits sur vos œuvres et leur exploitation. Les organismes de perception et de répartition des droits d'auteur, tels que l'ADAGP, gèrent vos droits et s'assurent que vous touchez les sommes qui vous sont dues.

- L'ADAGP **représente des artistes-auteur·ices** dans plus de 40 disciplines des arts visuels, de la peinture à la bande dessinée en passant par l'art urbain, le design et la photographie.
- L'ADAGP **s'assure que vos droits sont respectés** et contrôle l'utilisation faite de vos œuvres en France comme à l'étranger, grâce à un réseau de 56 sociétés sœurs.
- L'ADAGP **rédige et négocie vos contrats de cession de droits**, encadre l'utilisation de vos œuvres (exposition, presse, édition, télévision, Internet, produits dérivés, etc.) et facture les montants correspondants, qui vous sont ensuite reversés
- L'adhésion à l'ADAGP est le seul moyen de **percevoir certains de vos droits**, comme le droit de suite ou les droits collectifs.
- Le service juridique de l'ADAGP est présent pour vous **accompagner et vous conseiller sur les questions juridiques et contractuelles**.

- L'ADAGP défend également le droit d'auteur à **l'échelle française, européenne et internationale**.
- L'Action culturelle de l'ADAGP **soutient les artistes de la scène française** à travers plusieurs programmes d'aides directes, tandis que le Fonds de soutien, réservé aux adhérent·es, offre environ 600 dotations par an.
- L'**adhésion coûte 15,24 €**, sans cotisation annuelle, et fait de vous un·e associé·e. Vous pourrez alors voter lors de l'assemblée générale, aux côtés de plus de 20 000 autres membres de l'ADAGP.
- Vous bénéficiez également de services comme l'accès à des sessions de formation et d'information professionnelles, des remises sur des fournitures ou des prestations ou encore de mises à disposition d'espaces de travail collaboratif et de matériel (Atelier situé au 76 bis rue de Rennes, Paris 6e).

Pour plus d'informations sur l'ADAGP, consultez adagp.fr ou contactez adhesion@adagp.fr

FWB SOFAM – DROITS D'AUTEUR POUR ARTISTES VISUELS

Saviez-vous que...

- Vos créations artistiques sont automatiquement protégées par le droit d'auteur dès que vous les considérez comme achevées ?
- Aucun enregistrement n'est requis pour bénéficier de cette protection, même si une preuve de la date de création peut s'avérer utile ?
- Vos droits d'auteur restent valables toute votre vie, et jusqu'à 70 ans après votre décès ?
- Vous décidez librement quand et comment rendre votre œuvre publique ?
- Vous avez le droit d'être reconnu·e comme l'auteur·e de votre œuvre ?
- Vous contrôlez l'utilisation de vos œuvres : toute utilisation nécessite votre autorisation, ce qui vous permet de demander une rémunération ?
- Vous pouvez aussi choisir d'autoriser l'utilisation gratuite de vos œuvres, si vous le souhaitez — cette décision vous appartient entièrement ?
- Vous êtes libre de choisir un titre pour votre œuvre, ou même de ne pas en attribuer ?
- Vous pouvez percevoir une rémunération supplémentaire lorsque vos œuvres sont publiées ?
- Des sociétés de gestion comme la **SOFAM** peuvent vous accompagner dans toutes ces démarches ?

La SOFAM accompagne les artistes visuels en Belgique dans la gestion de leurs droits d'auteur.

- **Droits collectifs** : nous assurons la perception et la répartition des rémunérations liées à la publication d'œuvres, qu'elles soient diffusées en ligne ou sur support papier.
- **Conseils juridiques** : nous offrons un accompagnement en matière de droits d'auteur : analyse de contrats, vérification juridique, et établissement de licences sur demande.
- **Droits de suite** : nous veillons à ce que vous perceviez le droit de suite lors de la revente de vos œuvres sur le marché professionnel de l'art.
- **Protection et reconnaissance** : nous soutenons activement le secteur artistique belge à travers des partenariats, des appels à projets et des bourses, tout en défendant les intérêts des créateurs visuels aux niveaux national et international.
- **Contribution unique** : l'adhésion à SOFAM coûte 123,95 €, un montant fiscalement déductible en tant que frais professionnel. En devenant membre, vous devenez également associé·e, avec droit de vote à l'assemblée générale.

Pour en savoir plus : consultez sofam.be
ou contactez info@sofam.be

Marie Cybels – Directeur gérant SOFAM

FR GRILLES DE RÉMUNÉRATION

De nombreuses structures professionnelles ont élaboré leurs référentiels tarifaires de rémunération. Qu'il s'agisse d'artistes, de centres d'art, de critiques d'art ou de commissaires d'exposition, les recommandations tarifaires sont multiples et parfois contradictoires. Petit panorama des grilles tarifaires:

La plus officielle

- **Ministère de la Culture**
La rémunération du droit de présentation publique – 2019

La plus institutionnelle

- **DCA** (Association française de développement des centres d'art contemporain)
Référentiel de rémunération 2023 Minimums (&) cibles

La plus militante

- **Comité Pluridisciplinaire des Artistes-Auteurs et des Artistes-Autrices** (Fédération des réseaux et associations d'artistes plasticiennes et plasticiens)
Recommandations tarifaires 2025 pour les artistes-auteurs et autrices

La plus éditoriale

- **AICA** (Association Internationale des Critiques d'Art)
Recommandations tarifaires AICA-France – 2024

La plus curatoriale

- **CEA** (Association française des commissaires d'exposition)
La rémunération des commissaires d'exposition indépendantes – édition 2025

La plus précise

- **ADAGP** (Société des auteur·ices dans les arts graphiques et plastiques) –
Tarifs - Droit d'exposition – 2025

La plus complète

- **devenir·art** (réseau des arts visuels en Centre-Val de Loire)
Référentiel de rémunérations des artistes-auteur·rices – 2025

La plus pratique

- **Le réseau ASTRE** (arts plastiques et visuels Nouvelle Aquitaine) – *Référentiel pour la rémunération artistique* – version 2025 de leur calculatrice

Lors de l'élaboration de votre budget, appuyez-vous sur les montants les plus élevés des différentes grilles disponibles qui sont une base solide. En phase de négociation, gardez toutefois en tête de ne jamais descendre sous les seuils les plus bas indiqués. Il peut être tentant d'accepter une proposition en dessous de ces repères, surtout lorsqu'on doute de sa légitimité ou face à un déséquilibre dans l'échange. Mais chaque concession affaiblit les acquis obtenus collectivement au fil des années. Ces grilles sont aussi là pour vous soutenir : pensez à les partager avec vos partenaires pour poser un cadre clair et équitable !

Andy Rankin – Curateur

FWB GRILLE DE RÉMUNÉRATION

En Belgique, les artistes plasticien·nes sont souvent peu ou pas rémunéré·es pour leur travail. Pour remédier aux difficultés posées par l'intermittence et l'importance du travail invisible dans le secteur culturel, le gouvernement fédéral a créé le **statut de travailleur·euse des arts**, mais l'accès reste très limité pour les artistes plasticien·nes, qui représentaient moins de 10 % des bénéficiaires en 2022.

Pour pallier ce problème, **LaFAP** a développé une **grille de rémunération** destinée à être appliquée lors d'expositions, de productions écrites ou d'interventions publiques. Cette grille permet aux artistes professionnel·les ou en voie de professionnalisation, c'est-à-dire consacrant la majeure partie de leur temps à leur pratique artistique et exposant leurs créations, de percevoir une rémunération proportionnelle à leur travail, suffisante pour accéder au **statut de travailleur·euse des arts**.

En Flandre, un accord sectoriel intitulé **Juist is Juist** définit un référentiel de rémunération pour les artistes plasticien·nes, mais en Belgique francophone, il n'existe pas de commission paritaire ni de grille officielle comparable. La grille de LaFAP s'inspire de dispositifs similaires dans d'autres pays (Kunstenaarhonorarium aux Pays-Bas, Réseau ASTRE en France, Visarte en Suisse) et se distingue du calculateur flamand par sa méthode de valorisation des **droits de monstration**.

Ces droits de monstration constituent un **revenu complémentaire** à la rémunération à la tâche / à la durée, lié à l'exploitation publique des œuvres et compensent le travail invisible. Ils sont calculés par projet selon la dimension des lieux d'exposition :

- la durée de l'exposition;
- le pourcentage de nouvelles œuvres;
- le nombre d'artistes impliqué·es.

La grille de rémunération de LaFAP est accompagnée d'une **charte générale de bonnes pratiques dans les arts plastiques**, destinée aux artistes et aux opérateurs culturels pour encadrer la création, l'exposition, la commande, l'acquisition d'œuvres, ainsi que la médiation, l'écriture et la diffusion du travail artistique.

calculateur.lafap.be/#calculateur

lafap.be/charte-generale-de-bonnes-pratiques-dans-les-arts-plastiques/

FR MIGRATION BELGIQUE → FRANCE

En France il n'existe pas de « statut d'artiste » comme on l'entend en Belgique, au sens d'un chômage artiste. Il existe **deux types de statuts** :

- **Artiste-auteur-ice** : dépend de l'URSSAF Limousin. Te donne un numéro SIRET et de TVA, sans forcément te donner de droits au chômage.
- **Intermittent.e du spectacle** : dépend de France Travail. Proche de celui qui existe en Belgique, il est réservé aux artistes et technicien·nes du spectacle vivant, du cinéma et/ou de l'audiovisuel.
francetravail.fr

Si tu arrives de Belgique avec des droits au chômage, demande le transfert de tes **allocations** via le formulaire U2 avant de quitter la Belgique. onem.be

Pour créer ton statut d'artiste-auteur-ice

Tu pourras trouver toutes les étapes sur le site de la Maison des Artistes. Il va néanmoins te falloir :

- Être résident·e fiscal en France
- Avoir un numéro de sécurité sociale

Tu peux trouver toutes les informations administratives au cas par cas sur le site service-public.fr, et/ou auprès de la mairie de ta ville.

Pour la sécurité sociale

Il faudra t'adresser à ta CPAM locale (caisse primaire d'assurance maladie). Tu peux également te renseigner sur le site ameli.fr.

Ressources

- Deviens membre de L'**ADAGP** (société de gestion de droits d'auteurs). Ce sont elleux qui vont gérer tes droits d'auteur-ice, les collecter et te les reverser. Iels pourront t'aider juridiquement et proposent également des dotations, bourses, prix et résidences.
adagp.fr
- Tu peux adhérer à la **Maison des Artistes** (34€/an).
lamaisondesartistes.fr
- Le site de l'**Urssaf**, pour obtenir toutes les informations sur ton statut : urssaf.fr/accueil/artiste-auteur-diffuseur/artiste-auteur.html
- Le site du **cnap.fr** (Centre National des Arts Plastiques), son onglet Ressource professionnelle, ses guides (papiers ou pdf).
- Le site de la **Sécurité sociale des artistes auteurs**.
secu-artistes-auteurs.fr
- Le site **cipac.net**, de la **Fédération des professionnels de l'art contemporain**, et son onglet Annonces, rempli d'offres d'emploi et d'appels à candidatures.
- Le **SNAPcgt**, Le Syndicat national des Artistes Plasticien·ne·s de la confédération générale du travail.
snapcgt.org
- Le **CAAP**, Le Comité Pluridisciplinaire des artistes-auteur-ices
caap.asso.fr
- Le site, l'instagram et les livres de **Tada Agency**.
tada-agency.com
- Le réseau **Arts en résidence** artsenresidence.fr.
- Pour une formation professionnelle, renseigne-toi sur le site de l'**afdas**.com.

Parah Mlouz et Marius Escande – Duo d'artistes

FWB MIGRATION FRANCE → BELGIQUE

Logement:

- Trouve-toi un logement dans lequel tu peux te domicilier.
- Demande ta domiciliation à ton arrivée en Belgique auprès de ta commune (6 mois d'attente maximum) pour obtenir ton Numéro National (NN), puis ta carte de résident·e, qui t'aidera dans tes futures démarches administratives!
- 4 cas de figure de domiciliation s'offrent à toi:
 - **Contrat de travail** (≥ mi-temps, 19h/sem.)
 - **Titulaire de moyens suffisants** (≈ 2000 €/mois sur 3 mois)
 - **Étudiant·e** (c'est plus simple!)
 - **Chômeur.euse** (dans ce cas, inscris toi chez Actiris actiris.brussels/fr/citoyens)

Vie courante:

- Affilie toi à une mutuelle (équivalent de la sécurité sociale en France) avec ta carte européenne d'assurance maladie dès ton NN provisoire obtenu.
- Prends un numéro de téléphone belge, beaucoup de services administratifs ne t'appelleront pas sur ton numéro français.
- Ouvre un compte belge, certains endroits n'acceptent que les cartes Bancontact et/ou le Payconiq (paiement via QR code sur téléphone)
- Demande à ta mutuelle le statut BIM (bénéficiaire d'intervention majorée).
- Pose des questions à L'atelier des droits sociaux (iadds.be), pour tout ce qui est droit du bail, droit du travail, sécurité sociale et aide sociale.

Facturation et chômage:

- Passe par un BSA (Bureau Social pour Artiste), par exemple **Smart** (smart.be) ou **Amplo** (amplo.be).
- Demande ton *Attestation de travailleuse des arts* auprès de **Working in the arts**. Leur site est plein de ressources pour remplir ta demande. workinginthearts.be
- Affilie toi à un syndicat (**FGTB, CSC**) pour faire ta demande de chômage. fgtb.be, csc-culture.be
- Calcule tes jours de travail en fonction de tes revenus auprès de dockers.io.
- Adhère à **LaFAP** (Fédération des Arts Plastiques) lafap.be
- Fais toi accompagner dans tes démarches par **ILES Asbl** iles.be

Autres ressources:

- culture.be, pour chercher un emploi, un stage, une résidence, etc.
- La newsletter de la **création artistique** en Fédération Wallonie Bruxelles. creationartistique.cfwb.be
- La plateforme **SUBside**, pour demander des subventions.
- Le livre *Dans tout le royaume: le statut social des travailleuses culturelles en Belgique* d'Eric Schrijver. ericschrijver.nl/belgiantculturalworkers
- Le site du **NECA** pour suivre les expositions d'art contemporain à Bruxelles. neca.brussels

Sarah Ilouz et Marius Escande – Duo d'artistes

FR ENTITÉS CLÉS DE L'ART CONTEMPORAIN

Le **Ministère de la Culture** définit les grandes orientations de la politique culturelle en France et finance directement certaines institutions nationales. La **Direction générale de la création artistique (DGCA)**, qui lui est rattachée, met en œuvre cette politique pour la création contemporaine (arts visuels, spectacle vivant, design), en pilotant les aides aux artistes et aux structures. Elle s'appuie notamment sur le **Conseil National des Professions des Arts Visuels (CNPAV)**, instance consultative réunissant les acteurs du secteur pour accompagner les évolutions professionnelles, réglementaires et sociales.

Le **Centre national des arts plastiques (CNAP)**, sous tutelle du Ministère de la Culture, soutient artistes, designers et structures via des aides directes (pour des recherches, résidences, éditions, projets expérimentaux, etc.) et gère le **Fonds national d'art contemporain (FNAC)** via des acquisitions d'œuvres destinées à circuler dans les institutions publiques.

Les **Directions régionales des affaires culturelles (DRAC)** sont les représentantes du Ministère de la Culture dans chaque région, mettant en œuvre les politiques publiques culturelles à l'échelle territoriale. Elles soutiennent la création (subventions, résidences, commande publique, 1% artistique), la diffusion (centres d'art, FRAC, projets territoriaux) et accompagnent la formation et l'enseignement artistique.

Les **Fonds régionaux d'art contemporain (FRAC)** sont des structures publiques qui collectionnent, exposent et diffusent des œuvres d'art contemporain au niveau régional. Ils incarnent une politique d'égal accès à l'art contemporain sur tout le territoire.

Les **musées publics** conservent, exposent et enrichissent des collections publiques, notamment par l'acquisition d'art contemporain. Les **centres d'art contemporain**, eux, n'ont pas pour vocation à constituer des collections : ils produisent des expositions, soutiennent la création actuelle et expérimentent des formes de médiation. Certains sont labellisés « d'intérêt national » (**CACIN**) et fédérés par le réseau **DCA** (Association française de développement des centres d'art contemporain).

Le **CIPAC (Fédération des professionnels de l'art contemporain)** fédère les organisations, institutions et personnes œuvrant pour la création, la diffusion et la médiation de l'art contemporain en France. Il défend les intérêts du secteur auprès des pouvoirs publics, propose des ressources professionnelles, organise des rencontres nationales, gère des formations et publie des études de référence.

L'**Institut français**, chargé de la diplomatie culturelle, soutient la diffusion internationale des artistes français·es et accompagne les coopérations culturelles à l'étranger.

La **Fondation des Artistes** est au service des artistes, de leur sortie d'école d'art à la fin de leur activité. Elle offre, entre autres, des soutiens à la production d'œuvres et à l'exposition à l'international, met à disposition des ateliers et d'ateliers-logements, et finance des programmes post-diplômes en partenariat avec des écoles d'art.

Le **Réseau Documents d'Artistes (DDA)** est un réseau national de structures régionales valorisant les artistes contemporain·es via des archives numériques en accès libre.

Manon Klein – Curatrice et chercheuse

FWB ENTITÉS CLÉS DE L'ART CONTEMPORAIN

L'organisation fédérale de la Belgique a conféré les compétences culturelles à l'échelon des trois communautés francophone, flamande et germanophone. Mais l'acception du terme « culturel » étant floue, d'autres entités publiques se saisissent aussi de ce champ à travers la Belgique.

L'**Autorité fédérale** est responsable des outils de diplomatie et la coopération culturelle et/ou accueil des collections nationales. Elle supervise des établissements scientifiques fédéraux tels que les Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique ou l'AfricaMuseum et soutient des institutions culturelles fédérales comme BOZAR.

Chaque **communauté** possède ensuite sa propre collection d'œuvres qu'elle dépose dans les différents musées et centres d'art qu'elle subventionne. Des organes attribuant des subsides en sont également dépendants.

La **Fédération Wallonie-Bruxelles** (FWB) dispose d'une vaste collection publique répartie dans plusieurs lieux partenaires (dont le Centre de la Gravure et de l'Image imprimée à La Louvière, le Musée de la Photographie à Charleroi et le Centre Keramis de La Louvière). Le MACS Grand Hornu possède également sa propre collection subsidiée par la FWB.

Elle soutient par ailleurs un large réseau d'institutions culturelles comme, à Bruxelles, l'ISELP, Arts et marges Musée, le musée juif de Belgique, le Design museum, Komplot, et iMAL ; le Trinkhall Museum, le centre culturel des Chiroux, et les Brasseurs à Liège ; le TAMAT à Tournai ; ou encore le Musée du Petit Format à Namur.

La **Direction des arts plastiques de la FWB** est chargée de l'organisation de la représentation francophone de la Biennale de Venise tous les 4 ans et de l'octroi des subventions (en alternance avec la Flandre).

WBI (Wallonie-Bruxelles International) gère la coopération internationale et peut financer transports, hébergements et envois d'œuvres en cas d'exposition à l'étranger.

La **FAP (Fédération des arts plastiques)**, soutenue par la FWB, défend les droits des professionnel·les du secteur des arts plastiques.

À l'**échelle provinciale**, les pouvoirs publics jouent également un rôle dans le soutien à la création et à la diffusion artistique. Parmi les dix provinces, certaines ont leurs propres centres d'art et collections d'art contemporain, comme le Delta à Namur, le CACLB à Montauban (Luxembourg), le BPS22 à Charleroi (Hainaut).

La **Région de Bruxelles-Capitale**, via la Commission communautaire française (COCOF), finance deux institutions d'art contemporain en compétence propre : KANAL — Centre Pompidou, qui constitue et conserve la collection d'art contemporain de la région bruxelloise, et le CIVA, Centre d'information, de documentation et d'exposition de la ville, de l'architecture, du paysage et de l'urbanisme.

Enfin, la **Ville de Bruxelles** joue un rôle actif à travers son centre d'art contemporain, la CENTRALE for contemporary art, et par l'octroi de subsides ponctuels ou structurels à divers acteurs de la scène artistique locale.

FR SYNDICATS

Se syndiquer permet de s'informer et de se former sur ses droits en tant que travailleur·ses de l'art. Il suffit d'adhérer au syndicat de son choix pour sortir de son isolement et rejoindre la lutte collective.

Les syndicats des travailleur·ses de l'art

- **Le SNAP CGT** : Fondé en 1977, le Syndicat National des Artistes Plasticien·nes représente les créateur·ices des arts graphiques, plastiques et visuels. Il constitue un pôle de réflexions et d'actions au sein de la CGT et tend à défendre et améliorer les droits des travailleur·ses qui dépendent du régime social des artistes-auteur·ices. Le SNAP travaille notamment à créer une sécurité sociale et des droits collectifs en mettant fin à la logique de privilèges individuels.
- **Sud Solidaires Culture MICAM** : La section Métiers Intermittents de la Création des Arts et de la Médiation de Sud culture Solidaires rassemblent les travailleurs·es de la culture qu'ils soient intermittent·es, artistes-auteur·ices, auto-entrepreneur·ses ou en CDD. Le syndicat accompagne notamment des personnes victimes d'abus au travail et organise des réponses collectives. Sud culture Solidaires travaille dans la perspective d'une société auto-gestionnaire, égalitaire, anti-capitaliste, anti-patriarcale et anti-totalitaire.

- **STAA CNT-SO** : Le syndicat des travailleur·ses Artistes-Auteur·ices de la Confédération Nationale des Travailleur·ses lutte pour l'accès aux droits fondamentaux des travailleur·ses qui relèvent du régime social des artistes-auteur·ices. Depuis leur fondation en 2020, iels militent notamment pour un accès à l'assurance chômage et aux congés payés au même titre que les autres travailleur·ses.
- **Le Massicot** : C'est la fédération des étudiant·es en école d'art, d'architecture et de design en France. Étendu sur tout le territoire, le syndicat milite pour améliorer les conditions de vie et de travail des étudiant·es. Il les aide aussi à lutter contre les discriminations et problèmes administratifs qu'ils peuvent subir au cours de leur scolarité.

Les revendications du secteur portées par l'intersyndicale

- **Continuité de revenus des artistes auteur·ices**
- **Sécurité sociale complète** pour les artistes auteur·ices : accident du travail, maladie professionnelle, congés payés, médecine du travail
- Pour un **service public de l'art et de la culture**
- **Élection professionnelle à la sécurité sociale** des artistes auteur·ices
- **Abrogation de la réforme du RSA**
- **Maintien du seuil TVA** Artistes auteur·ices
- et les **revendications interprofessionnelles** dont la **retraite à 60 ans pour tous·tes**

FWB FÉDÉRATIONS PROFESSIONNELLES ET SYNDICATS

Fédérations professionnelles dans le secteur culturel

En Belgique, les **fédérations professionnelles dans le secteur culturel** représentent des travailleur·euses des arts qui exercent dans un domaine spécifique (cinéma, théâtre, musique, arts plastiques, etc.) et/ou dans une catégorie professionnelle (créateur·rices, producteur·rices, diffuseur·euses, technicien·nes). Elles regroupent souvent des personnes hors du salariat classique : indépendant·es, intermittent·es, bénéficiaires du statut de travailleur·euses des arts.

Leur rôle est de :

- Défendre et promouvoir la profession dans son ensemble (visibilité, reconnaissance, droits d'auteur·ice, réglementation spécifique);
- Représenter la profession face aux pouvoirs publics (Commission du travail des arts, chambres de concertation, etc.);
- Informer et conseiller leurs membres.

Certaines fédérations représentent les employeurs du secteur (FEAS, oKo, ASAP). D'autres représentent les professionnel·les de la culture, qu'ils ou elles soient salarié·es ou non (LaFAP, ABDIL, NICC).

Syndicats

Les **syndicats** (FGTB, CSC, CGSLB) représentent les travailleur·euses salarié·es dans leur rapport de force avec les employeur·euses.

Leur rôle est de :

- Négocier les conventions collectives de travail (CCT) avec les employeur·euses et leurs fédérations;
- Assister les travailleur·euses en cas de conflit;
- Informer et conseiller sur les droits sociaux;
- Assurer le paiement des allocations de chômage pour les affilié·es.

La **Fédération des Arts Plastiques (laFAP)** représente les travailleur·euses des arts plastiques en **Fédération Wallonie-Bruzelles (FWB)**. Elle développe plusieurs outils, comme la **Grille de rémunération** et la **Charte générale de bonnes pratiques dans les arts plastiques**. Elle est également présente dans de nombreuses instances de concertation au niveau communautaire et fédéral, et travaille de manière consultative et prospective à travers des **groupes de travail** (résidences artistiques, médiation, organigramme politique, etc.) ainsi que des **projets de recherche** sur le secteur (Trajectoires et Artistes femmes et minorités en FWB, Image manquante de l'artiste...).

Toute personne qui se considère comme travailleur·euse des arts plastiques peut y adhérer : lafap.be

Niphanie Blanc – Coordinatrice de LaFAP

FR LA CRÉATION D'UNE ASSOCIATION

Une association, selon la loi du 1er juillet 1901 (article 1^{er}), est une « convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun d'une façon permanente leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices ». Cette forme juridique, très utile dans le domaine artistique, permet à un collectif de structurer ses activités de manière pérenne.

Les étapes principales :

1. Choisir le nom de l'association.

Vérifier en ligne qu'il n'est pas déjà pris.

2. Rédiger les statuts de l'association

Les statuts fixent le cadre juridique de l'association (champ d'intervention, membres dirigeants, siège social...).

- Ils sont compliqués à changer, donc il est essentiel de formuler l'objet social (la « mission ») attentivement. Mieux vaut définir un spectre d'intervention large pour plus de souplesse. Des modèles en ligne peuvent aider à les rédiger.
- Il est aussi nécessaire de nommer un bureau d'au moins 2 personnes : un·e président·e, un·e trésorier·e et un·e secrétaire, chargé·es de la gestion administrative de l'association, de l'organisation des assemblées générales et des bilans comptables. Ces fonctions ne peuvent pas être rémunérées.
- Une adresse doit être définie pour y recevoir les courriers officiels.

3. Déclarer l'association à la préfecture

La déclaration peut se faire en ligne ou par voie postale.

Bien conserver tous les papiers et récépissés obtenus suite au dépôt et à la création de l'association. Ils seront utiles pour certaines démarches comme la demande de subventions et l'identification au répertoire SIREN. Dans un délai de quelques jours, le Journal Officiel publiera les statuts de l'association, qui sera officiellement créée et identifiable en ligne. Ne pas oublier de faire ensuite la demande d'obtention du numéro SIREN, par exemple nécessaire pour facturer.

4. Animer l'association

La partie la plus concrète et réjouissante : créer un compte bancaire, penser une identité visuelle, recruter des membres, développer une présence en ligne...

Quelques conseils pour lever des fonds :

Si des étudiant.e.s se trouvent dans le bureau, des subventions (de type FSDIE) peuvent être demandées aux écoles et universités. Les mairies et régions peuvent être sollicitées pour les associations culturelles à action locale, implantées dans un quartier et au contact de publics (ex : la subvention Été culturel). Le FEICA et la Fondation de France sont aussi à envisager. En cas de subvention obtenue, il faudra produire un bilan d'action et tenir une comptabilité rigoureuse.

Margot Nguyen – Critique d'art et chercheuse

FWB LA CRÉATION D'UNE ASBL

Une **Association Sans But Lucratif (ASBL)** est une forme juridique qui réunit plusieurs personnes physiques qui souhaitent s'organiser collectivement et qui ensemble, constituent une seule et même entité : une personne morale, et dont les buts se situent en dehors de tout esprit lucratif. Une asbl est utile pour donner une forme légale et pérenne à un collectif.

Quelles sont les étapes pour créer son association ?

Choisir le nom de l'association

Vérifier que le nom n'est pas déjà pris

Répartir les rôles

Composer l'asbl de deux personnes minimum. **(1)** si deux personnes, il faut deux administrateur·ices, **(2)** si plus de deux il en faut trois.

Être administrateur·ice de son asbl est possible. Si l'on est au chômage on doit prévenir l'ONEM via le formulaire C45B. Le droit au chômage est protégé.

Rédiger les statuts de l'association

Les statuts définissent l'organisation et le cadre juridique dans lequel s'inscrit le collectif. Informer de l'adresse du siège social, les buts et missions que se fixe l'asbl, les activités, la durée des mandats, etc.

La liste des étapes et des modèles à suivre :
boutiquedegestion.be/les-documents-en-droit-des-asbl-a-telecharger

Déposer les statuts auprès du greffe du tribunal des personnes morales

La déclaration peut se faire en ligne (egreffe.be) ou par voie postale à l'adresse du greffe de votre région. Le dépôt des statuts coûte 173 euros en ligne et 240 euros par voie postale. Dans un délai de quelques jours, le moniteur belge publiera les statuts de l'asbl, qui sera officiellement créée et retrouvable en ligne

Remplir quelques obligations légales

- **Ouverture d'un compte en banque**
- **Inscription au Registre des bénéficiaires effectifs UBO** (confirmation obligatoire tous les ans)
- **Déclaration** : soit un assujettissement à la TVA, soit un régime franchisé
- **Dépôt des bilans et comptes annuels** : organiser une assemblée générale annuelle pour apprécier le bilan de cette assemblée, les comptes et budgets, puis déposer au greffe du tribunal des entreprises.
- **Impôt sur les personnes morales (IPM)** : 1/an introduire une déclaration. À savoir que les asbl ne sont taxées que sur leur patrimoine immobilier.
- **Rémunération** : possibilité de se verser un salaire régulier ou occasionnel sous certaines conditions : vente d'œuvres, événements, gestion quotidienne de l'asbl.

Plus d'infos sur : boutiquedegestion.be

Cannelle Grosse – Coordinatrice de l'asbl Les ÎLES Mardi

FR PRIX, BOURSES & SALONS

Conseils pratiques

- **Retenter**: un refus une année ne signifie pas un refus définitif, les sélections varient selon les jurys et les candidatures en présence.
- **Suivre l'info**: newsletters (CNAP, Institut français, Andéa, Artagon, Documents d'artistes...). La plupart des écoles d'art ont aussi un service dédié à leurs anciens diplômés : vérifiez que vous êtes bien inscrit·es, c'est un canal important pour recevoir les appels à candidature.
- **Adapter son portfolio**: tenir à jour un document complet, puis sélectionner les pages selon chaque candidature pour affiner et adapter au projet.
- **Faire relire**: portfolio, lettre d'intention, etc. Un regard extérieur améliore toujours la lisibilité et apporte des retours utiles.
- **Respecter les délais et les process**: mettez un rappel pour ne pas oublier la deadline. Un dossier envoyé en retard, même de quelques heures, n'est pas retenu. Évitez aussi d'envoyer plusieurs mails qui peuvent créer de la confusion.
- **Saisir les enjeux**: les prix valorisent et soutiennent des carrières mais génèrent également une forte compétitivité et des inégalités dans un système déjà précaire. Pour aller plus loin : ép.18 du podcast *Pourvu Qu'ils Soient Douxces* par Jeunes Critiques d'Art.
- **Militer**: rejoindre syndicats et associations (SNAP, SUD, STAA CNT, CAAP...) pour défendre ses droits et trouver du soutien dans le collectif.

Salons & Expositions collectives

- Salon de Montrouge (Grand Paris)
- 100 % L'EXPO (Paris),
- Art Émergence (Grand Paris),
- La Relève (Marseille),
- Mulhouse 025,
- Biennale de Lyon

Prix & Bourses

- Prix Dauphine,
- Prix ICART
- Artistik Rezo,
- Prix Reiffers Art Initiatives,
- Prix Sciences Po,
- Prix COAL et Prix COAL Étudiant,
- Novembre à Vitry (Vitry-sur-Seine),
- Révélation ADAGP,
- Bourses du CNAP,
- Bourse ADIAF Émergence

Ceci est une sélection très partielle et concentrée sur Paris.

Voir le guide complet du CNAP : *225 bourses et prix*.

Thés Geoffroy - 100% l'expo

F^{WB} PRIX ET SALONS DE LA JEUNE CRÉATION

Les prix et concours dédiés à la jeune création en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) jouent un rôle clé: ils soutiennent l'émergence artistique, favorisent la professionnalisation, renforcent la visibilité des artistes auprès des institutions et du public.

Prix Jeunes Artistes du Parlement de la FWB

- **Public cible**: artistes ou collectifs de moins de 40 ans, de la Communauté française dans le domaine des arts plastiques.
- **Particularités**: disciplines tournantes chaque année (photographie, image imprimée et art numérique, peinture et dessin, design, sculpture et installation).
- **Récompense**: bourse de 6 000 €.

Prix Médiatine

- **Public cible**: jeunes artistes plasticien·es belges ou résident·es en Belgique, âgé·es de 18 à 40 ans.
- **Particularités**: Sélection de 10 artistes exposé·es et publication d'un catalogue, 7 prix décernés par divers partenaires: COCOF, FWB, Ville de Bruxelles, etc.
- **Récompenses**: Prix Médiatine de 3 500 € et dotations variables selon partenaires.

Prix de la Jeune Sculpture (Organisation: tous les 3 ans)

- **Public cible**: sculpteur·ices de moins de 40 ans, actifs en FWB.
- **Particularités**: expositions, en plein air au Musée en plein air du Sart Tilman (et autres lieux) et en intérieur à La Châtaigneraie (Flémalle) selon le format.
- **Récompenses**: (édition 2023): de 1 500 € à 5 000 €.

Prix Godecharle (Organisation: tous les 2 ans)

- **Public cible**: peintres, sculpteur·ices et architectes de moins de 35 ans, belges ou ressortissant·es de l'UE résidant en Belgique depuis au moins 5 ans.
- **Particularités**: Les bourses financent un voyage ou projet d'études à l'étranger.
- **Récompenses**: Trois bourses de 14 000 € chacune et un·e lauréat·e par discipline

Les écoles d'art en Fédération Wallonie-Bruxelles attribuent également leurs propres distinctions lors des expositions des diplômé·es de fin d'année, offrant une première reconnaissance professionnelle. Parmi elles, on retrouve notamment le Prix Horlait-Dapsens (ArBA-EsA) et le Prix des Amis de La Cambre (ENSAV La Cambre).

FR RÉSIDENCES POUR ARTISTES LIÉ·ES À LA FRANCE

L'outil indispensable

- **Le Guide des résidences en France du Cnap** (édition 2025) est un objet incontournable qui inclut : des répertoires de résidences en France et à l'international, des repères sur la rémunération et la mobilité, un contrat-type, ainsi qu'une enquête sociologique sur l'impact des résidences dans les parcours artistiques. Disponible en PDF sur le site du cnap.fr

À voir également

- **Arts en résidence** est un réseau national fédérant et promouvant des structures de résidences dans le champ des arts visuels. Il défend des conditions de travail respectueuses (via une charte déontologique), développe des ressources professionnelles, et favorise les échanges entre acteur·ices du secteur. artsenresidence.fr
- Certains réseaux diffusent des appels spécifiques à un territoire (ex. : ASTRE en Nouvelle Aquitaine, Plein Sud dans le Sud de la France, de Cérét à Menton, Fraap, 50° NORD – 3° EST dans les Hauts-de-France & territoires transfrontaliers, etc.)

Zoom sur quelques opportunités

- **Artistes en résidence** (Clermont-Ferrand) propose des résidences sans obligation de rendu, centrées sur la recherche et l'expérimentation. Les artistes bénéficient d'un accompagnement curatorial, de moyens

techniques et d'un réseau local et international favorisant l'échange, l'hospitalité et la circulation des savoirs.

artistesenresidence.fr

- Le site de l'**Institut français** recense les appels à candidatures des résidences gérées ou soutenues via ses réseaux comme : les Villas Médicis (Rome), Kujoyama (Kyoto), Albertine (USA), Swagatam (Inde), Saigon (Vietnam), la Casa de Velázquez (Madrid) ... institutfrancais.com
- **Les Ateliers Médicis** (Clichy-sous-Bois / Montfermeil) proposent des résidences pluridisciplinaires, notamment à destination d'artistes émergent·es, avec des dispositifs comme Création en cours, qui articule création, transmission et lien aux habitant·es.

Conseils clés

- Veillez à ce que chaque activité menée en résidence (création, ateliers, rencontres...) soit rémunérée de manière distincte (bourse, honoraires, droits d'auteur...) et que les frais (logement, transports, production) soient clairement dissociés dans le budget.
- Il peut arriver que certaines résidences engendrent des coûts importants. Si ce modèle est discutable, des aides publiques ou privées (**DRAC, Institut français, Culture Moves Europe**, fondations...) peuvent en faciliter l'accès.

Manon Klein – Curatrice et chercheuse

FWB RÉSIDENCES POUR ARTISTES LIÉ·ES À LA BELGIQUE

L'outil indispensable

- Le répertoire des résidences d'artistes en Fédération Wallonie-Bruxelles est mis à jour chaque année pour que les artistes aient connaissance des structures accueillantes.

Disponible en Pdf sur le site culture.be: *Résidences d'artistes en FWB-Portail de la culture en Fédération Wallonie-Bruxelles*

À voir également

- Sur le site de l'association Cinquante° nord (réseau eurorégional belgo-français) vous pourrez retrouver les appels à résidence des 53 structures professionnelles fédérées autour de l'association.
50° NORD – 3° EST 50degresnord.net

Spécifique à Bruxelles

- L'**ISELP** propose trois résidences à l'année: artistique, scientifique, de médiation ("*Impulsion*"). Chacune dure trois mois et n'impose pas de finalité préétablie. Ce qui permet aux résidents un véritable temps de recherche, d'expérimentation et de création. Une bourse de 2500€, un accompagnement ainsi qu'un bureau situé au sein de l'établissement sont mis à disposition.
iselp.be/recherche/residences

- Chaque année le Wiels propose un programme de résidences, dont l'une accessible aux artistes soit de nationalité belge, soit établi·es en territoire belge (qui ont terminé leurs études et ont contribué à la scène artistique belge pendant une durée de minimum 3 ans). À cette occasion, le centre d'art contemporain publie un appel, au printemps. L'objectif est d'axer le programme sur la pratique, la réflexion critique, le dialogue et la mise en contact avec des pairs et différentes audiences.
wiels.org/fr/residency-programme

- **La Bellone** est un espace consacré aux arts de la scène, qui propose différents formats de résidences (recherche, dramaturgie, écriture entre autres) dont la durée se situe entre 2 et 4 semaines. La Bellone fonctionne par candidature spontanée. Ses résidences sont idéales pour les artistes visuels souhaitant créer une relation plus poreuse avec les arts scéniques.
bellone.be/f/pro-resi.asp

Conseil

Parfois des établissements demandent une certaine durée de résidence en Belgique pour candidater. Si vous n'êtes pas de nationalité belge, enregistrez-vous à votre commune dès votre arrivée en Belgique, afin d'obtenir par la suite un statut de résident·e. Ne remettez pas cette démarche administrative au lendemain ou des appels à candidature pourraient vous passer sous le nez plus tard!

ORGANISER UNE VISITE D'ATELIER

Organiser une visite d'atelier est l'occasion de nouer ou renforcer les relations avec vos collectionneur·ses ou les amateur·ices intéressé·es par votre travail. Elle permet de renforcer votre visibilité et de contribuer à la diffusion de votre démarche artistique et de vos œuvres. La visite d'atelier dure en moyenne 1 heure à 1 heure 30. Vous pouvez proposer vous-même la visite à un·e collectionneur·se ou à un groupe de collectionneur·ses ou à une association qui fait des visites.

Avant la visite

- Préparez-vous par des visites que font des artistes collègues et par des visites préparatoires avec vos ami·es, artistes ou non.
- Préparez la rencontre avec la personne ou le groupe accueillis, leur actualité, leur site... : renseignez-vous pour adapter votre discours et le choix des œuvres exposées dans l'atelier. Préparez des œuvres qui illustrent bien votre univers (grands, moyens, petits formats). Prévoyez d'en montrer plus selon les questions.
- Préparez-vous à présenter votre démarche artistique en 5 à 7 minutes et à répondre aux questions et remarques sur
 - 1/ Votre parcours
 - 2/ Votre processus de création
 - 3/ Vos œuvres.
- Préparez un document booklet avec vos coordonnées, quelques photos d'œuvres à remettre aux participant·es.
- Préparez un document listant vos œuvres et leurs prix.



Pendant la visite

- Créez une ambiance propice à des échanges conviviaux.
- Présentez votre travail, votre parcours, vos expositions passées et à venir, vos actualités, vos projets.
- Laissez aux visiteur·euses le loisir de réfléchir et revenir vers vous plus tard. Notez les coordonnées de/des personnes (au minimum nom, prénom, adresse email et téléphone) pour garder le contact et les informer de votre actualité.
- Mettez à disposition votre carte de visite, le flyer de votre prochaine exposition ou un article ou un ouvrage sortis récemment sur votre travail.

Après la visite

- Répondez dans la foulée à chaque demande formulée (liste d'œuvres disponibles, prix, dossier de présentation, cv à jour...): soyez préparé·e à y répondre rapidement.
- Faites un fichier des noms, adresses... pour les contacts de suivi.
- Pensez à assurer un suivi efficace pour prolonger l'impact de votre exposition et de vos contacts par rapports aux amateur·ices d'arts et aux acheteur·ses potentiels (2 cibles différentes).
- Proposez des visites d'ateliers à vos collectionneur·ses lors de nouvelles productions, ou après une exposition.

Les erreurs à ne pas commettre

- Être insistant·e!!!!
- Ne pas être clair·e dans les rapports avec la galerie: qui vend, livre l'œuvre, fait la facture, le certificat d'authenticité ...
- Ne pas savoir expliquer la démarche artistique ou laisser une impression brouillonne dans l'approche.
- Présenter un dossier artistique peu travaillé ou des photographies de mauvaise qualité.
- Ne pas assurer le suivi des contacts.
- Ne pas remercier après une prise de contact, une visite ou une acquisition.

FR INITIATIVES CULTURELLES DIASPORIQUES, DÉCOLONIALES ET ANTIRACISTES

En France, de plus en plus d'initiatives questionnent l'histoire coloniale, décentrent les récits dominants et luttent contre les oppressions systémiques, en mêlant critique intersectionnelle, actions de terrain et pratiques artistiques. Certaines participent aussi à rendre visibles des scènes diasporiques et à décoloniser les arts eux-mêmes. Portées par des énergies singulières, brillantes et souvent bénévoles, elles témoignent d'un renouvellement radical des manières de créer, d'archiver et de transmettre, même si quelques-unes peinent à perdurer, faute de moyens et de soutiens structurels.

Quelques exemples

L'association Décoloniser les arts dénonce la persistance des logiques coloniales dans le champ culturel, le manque de représentativité des artistes racisé·es et les stéréotypes présents dans les formations et productions artistiques. Le festival nomade Les Chichas de la pensée célèbre les arts visuels, la performance, le cinéma et la musique tout en créant des lieux festifs de dialogue politique. Entre Paris, Marseille et Montpellier, l'association Beurettes Révoltées, féministe et décoloniale, valorise les cultures nord-africaines à travers des projets artistiques et militants contre les stéréotypes orientalistes. Le collectif Filles de Blédards, basé en Île-de-France et à Marseille, organise expositions, concerts et événements autour des identités issues de l'immigration. Le Decolonial Film Festival propose une programmation autour des thématiques de la colonisation,

du pouvoir et de la résistance. À Paris, Transplantation développe un espace artistique diasporique mêlant expositions et lecture. À Bagnolet, Verdragon-Maison de l'Écologie populaire organise des manifestations culturelles et des actions intersectionnelles pour la justice sociale et environnementale.

D'autres initiatives, à la croisée des pratiques médiatiques et militantes, peuvent informer des pratiques artistiques. Décolonisons-nous est un projet engagé qui recherche l'impact de l'héritage colonial dans l'imaginaire collectif. L'artiste et créateur de contenus Seumboy Vrainom :€, à travers sa chaîne Histoires Crépues, vulgarise l'histoire coloniale et ses prolongements contemporains avec une forte dimension visuelle et artistique. Le podcast Kiffe ta Race, animé par Rokhaya Diallo et Grace Ly, aborde les questions de racisme systémique, d'identité et de représentation dans les médias et la culture. Tsedek! est un collectif juif décolonial qui lutte contre le racisme d'État en France et plaide pour la fin de l'apartheid et de l'occupation en Israël-Palestine. Shed Publishing est une maison d'édition indépendante et une plateforme artistique engagée, qui publie des essais et des livres jeunesse, tout en organisant des événements critiques dans son espace à Marseille.

Margot Nguyen & Manon Klein – Curatrices

FWB LES COLLECTIFS DÉCOLONIAUX

En Belgique, plusieurs collectifs décoloniaux se sont créés ces dernières années pour donner de la visibilité aux voix et aux récits souvent marginalisés. Leur but, questionner l'héritage colonial, mais aussi proposer des espaces d'expression, de création et de solidarité. Cette fiche propose un aperçu de quelques initiatives qui jouent un rôle important dans ce mouvement.

- **Fatsabbats** (Bruxelles) pensé par et pour la communauté LGBTQIA+ racisée, son projet FATSABIR (2024) s'est installé en résidence afin de proposer un lieu de co-création collective mêlant ateliers, réflexions, repos et autonomisation. Son objectif, créer des espaces sécurisés et inclusifs et expérimenter des expressions artistiques, soins, convivialités et transmissions.
fatsabbats.com/nous
- **Tashattot collective** (Gand) réunit des créateur·ices originaires de la région SWANA, signifie « dispersion » en arabe. Il met en avant des thèmes liés à la mémoire, l'exil et la création transnationale et est un soutien aux artistes visuels, musicien·nes, cinéastes et autres praticien·nes culturel·les (collaborations, commandes, financements et mise en réseau.)
tashattot.com

- **Please add color** est une initiative qui vise à combler la sous-représentation des artistes racisé·es dans les cursus artistiques et le monde culturel belge. Elle accompagne et soutient les créateur·rices de couleur en leur offrant visibilité et opportunités, notamment en début de parcours et organise des expositions collectives à Bruxelles et à Anvers.
[@pleaseaddcolor](https://www.pleaseaddcolor.com)

- **The constant now** (Anvers) fondée en 2021, est une organisation artistique qui soutient les artistes visuel·les POC en Belgique. Dans une approche nomade et de collaboration avec diverses institutions qui renforce la visibilité et l'impact, elle lutte contre la sous-représentation (mentorats, ateliers, visites et expositions). Son programme POC POC (prix Fair New Idea?!) accompagne de jeunes artistes dans leur développement et leur professionnalisation.
theconstantnow.com

Comment entrer en contact avec ces collectifs ?

Participer à leurs événements organisés pour les travailleur·euses de l'art peut vous aider à vous construire un réseau. Beaucoup sont à la recherche de bénévoles, d'autres proposent régulièrement des appels à projets pour les artistes émergent·es. N'hésitez pas à vous manifester ! Ces collectifs sont très accessibles et sont là pour vous aider.

FR CARTOGRAPHIE FÉMINISTE DE L'ART (ET PAS QUE)

Cartographie non exhaustive et éclectique d'un petit nombre de collectifs et d'initiatives féministes actifs en France dans l'art. Ces associations, réseaux et collectifs ont en commun d'utiliser la construction de communauté comme stratégie principale de résistance et comme territoire propice à la création. Cette sélection met en lumière les tactiques d'affirmation et de création en valorisant des initiatives qui remettent en question les normes établies et donnent voix à des perspectives souvent marginalisées. À travers les arts visuels, le cinéma, la photographie, les arts vivants, les plateformes et les médias, ou encore l'activisme de la rue et des réseaux sociaux, ces projets permettent aux femmes et aux minorités de genre de s'exprimer, de documenter leurs expériences et de créer des espaces inclusifs et critiques. Ensemble, iels démontrent comment créativité et militantisme se conjuguent pour construire des imaginaires alternatifs, défendre les droits et transformer les pratiques culturelles et artistiques.

- **Festival** #fem #queer
#féminitésplurielles @le.festival

- **WXOOL Festival** #réalisatrices
#afrodescendance #festival
@wxoolfestival

- **Beurettes Révoltées**
#VoixDesQuartiers
#ReprésentationIdentitaire
#Décolonialité @beurettes_revoltées

- **Les Filles de la Photos** #photographie
#pro @lesfillesdelaphoto;
Site Internet: lesfillesdelaphoto.com

- **FAR (Femmes.Artistes.en.Réseaux)**
#Documentation & archives
#femmesartistes @far.recherche;
Site Internet: far.hypotheses.org

- **Le Local des Autrices**
#spectacle vivant #autrices
#théâtre contemporain
@le_local_des_autrices;
Site Internet: lelocaldesautrices.fr

- **Filles de Blédards** #décolonial
#plasticiennes @fillesdebledards

- **Gaze** #Femalégaze #Photographie
#PublicationPapier

- **Wise Women** #Fédérer #Pro #Club
@wisewomen_paris; wisewomen.fr

- **Contemporaines** #ArtContemporain
#Pro #Mentorat @contemporaines

- **Vénus Noir** #Cabaret #Noire #Queer
#Spectacle vivant @venus_noire

- **AWARE (Archives of Women Artists, Research & Exhibitions)**
#Archives #FemmesArtistes;
Site Internet: awarewomenartists.com

- **#MeTooArtContemporain** #VHSS
#Militantisme #RéseauSocial
@metoo.artcontemporain

- **Pour Toi Magazine** #sexy #magazine
@pourtoimagazine; Site Internet:
www.pourtoimagazine.com

- **La Déferlante** #Publication
#RegardsCroisés #Thématique
@laderferlante revue;
Site Internet: revueladerferlante.fr

- **(Re) production** #Maternité
#FemmesArtistes
@re_production_project

- **Collage Féminicides** #Féminicides
#Collage #EspacePublic
@collages_feminicides_paris

Mathilda Portoghesi – Curatrice

FWB COLLECTIFVES FÉMINISTES

Face au constat, toujours actuel, du manque de visibilité des artistes femmes*, moins exposé·es, collectionné·es, coté·es, réputé·es et récompensé·es que leurs homologues masculins*, il est nécessaire de se fédérer. Participer activement ou s'informer auprès de collectif·ves, réseaux, groupes ou associations féministes permet de rompre l'isolement, renforcer la visibilité, s'entraider, créer des partenariats et élaborer des stratégies communes de résistance dans un milieu dominé par la « concurrence » et où les femmes* bénéficient d'un réseau moindre.

- Biennale NOVA XX

Biennale dédiée à l'intrication artistique, scientifique et technologique en mode féminin et non-binaire et à l'aune de la quatrième révolution industrielle, créée par Stéphanie Pécourt en 2018 cwb.fr/agenda/biennale-nova-xx-2024

- Female Finta Artists Brussels

réseau solidaire –
langue d'échange: anglais
insta: [@ffab_artistsbrussels](https://www.instagram.com/ffab_artistsbrussels)

Femmes Résistantes Artistes

Professionnelles (FRAP)

réseau solidaire de femmes* –
partage d'expériences pro – actions
– rencontres mensuelles
frap.online

- Saloon Brussels réseau international de femmes* – visibilité – rencontres – collaborations – expositions
saloon-brussels.be

- Engagement Arts conseils – ateliers contre sexisme, harcèlement sexuel et abus de pouvoir
engagementarts.be

- La Guilde de Griet rencontres – auteur·ices et illustrateur·ices – BD – presse – jeunesse
instagram: [@la_guilde_bxl](https://www.instagram.com/la_guilde_bxl)

- Face B projet **Technicienne** – métiers techniques
face-b.org/projets/technicienne

- Bye bye binary typothèque – open access – débat – diffusion – design graphique inclusif
typotheque.genderfluid.space

- Xeno- plateforme artistique – femmes* racisé·es – queer – non-binares
xenoexhibitions.com

- Dis mon nom collectif curatorial – itinérance – artistes minorisé·es
instagram: [@dismonnom](https://www.instagram.com/dismonnom)

- La Fédération des arts plastiques (LaFAP) étude sur les trajectoires des artistes femmes* et minorités de genre en FWB
lafap.be

- Journées du Matrimoine égalité architecturale, artistique, urbaine
matrimonydays.be

- Women in Art (WIA) soutien et reconnaissance des artistes femmes*
biennaleofwomeninart.com

* Nous souhaitons inclure toute personne s'identifiant comme tel·le ainsi que les minorités de genre, sous-représentées dans le secteur culturel.

FR SANTÉ MENTALE

La santé mentale est une recherche d'équilibre psychique, émotionnel et social qui n'exclut pas la souffrance, mais repose sur la capacité à traverser les épreuves grâce au soutien de proches, de professionnel·les ou de collectifs. Elle s'exprime dans l'aptitude à habiter ses émotions, à construire des relations nourrissantes et à donner du sens à sa vie, en incluant toutes les réalités psychiques sans isolement ni exclusion. Dans le secteur de l'art, bien que les enjeux de rémunération et de discriminations soient mieux reconnus, leur impact direct sur la santé mentale des travailleur·euses reste largement à établir alors qu'ils contribuent à sa dégradation.

Lignes d'urgence et d'écoute

- **Sos psychiatrie** 01 47 07 24 24
- **Suicide écoute 24h/24**
01 45 39 40 00
- **Alcool info service** 0980 980 930
- **Drogue info service** 0800 23 13 13
- **Nightline**: une écoute bienveillante pour les jeunes

Sites internet et applications

- **Psycom**
- **Respirelax+**
- **Epsykoi**

Lectures

- **Collectif Tapages**,
Comment choisir sa psy, 2024
- **Art-mella**, *émotions : enquête et mode d'emploi* (tomes 1, 2, 3), eds. Pourpenser, 2019-2020
- **Marie Dasylva**, *survivre au taf : stratégies d'autodéfense pour personnes minorisées*, éd. Daronnes, 2022.
- **Soin Soin**, *journal de santé mentale mettant les premières concernées au centre des réflexions et des débats sur la psychiatrie et le soin*.
soinsoin.fr
- **Cartographolie**: *Se fabriquer des ressources pour se faire du bien quand on vit une crise ou un moment pas cool*.
psmigrants.org/documents/11/Brochure_de_cartogafolie.pdf

Communauté et associations

- **SMAC (Santé Mentale dans l'Art Contemporain)**: Association qui vise à soutenir la santé mentale des travailleur·euses du milieu artistique.
@smac.collectif / linktr.ee/smac.collectif

- **La Buse**: Collectif indépendant qui interroge le milieu de l'art en tant que milieu de travail.
la-buse.org
- **Le Massicot**: Union syndicale des étudiant·es des écoles de la création.
etuartdesign@protonmail.com
- **La Maison Perchée**: Association de pair-aidance pour les jeunes adultes vivant avec un trouble psy & leurs proches.
maisonperchee.org
- **Projet Icarus**: réseau de soutien et de partage par et pour les personnes dont les manières d'expérimenter le monde sont souvent diagnostiquées comme des maladies mentales
icarus.poivron.org
- **Festival pop & psy**: Événement culturel et scientifique gratuit, à but non lucratif, inclusif et engagé pour la santé mentale.
[@culturepopetpsy](https://www.instagram.com/culturepopetpsy)

Friscilla Adam,
Audrey Couppé de Kermadec,
Daisy Lambert
SMAC, Collectif sur la Santé Mentale
dans l'Art Contemporain

FWB SANTÉ MENTALE

La santé mentale fait partie des conditions de travail des artistes. Voici un ensemble de ressources existantes et conseils pratiques pour mieux s'orienter.

Numéros d'urgence et d'écoute

- **112** urgences générales
- **119** numéro d'urgence psychologique
- **0800 32 123** Centre de prévention du suicide (gratuit, 24/7)

Ressources nationales (mis en place au niveau fédéral et régional)

- **PsyBru**: séances avec un·e psychologue à prix réduit à Bruxelles.
- **Fédération Wallonne des Services de Santé Mentale (FéWaSSM)**: rassemble les Services de Santé Mentale agréés et subventionnés par la Wallonie (AViQ).
- **Réseau Partenaires 107**: dispositif de soins en santé mentale pour adultes, actif dans le Hainaut Occidental.

Espaces ressources qui offrent un cadre de soutien médical ou collectif

- **Brussels Artist-Run Network**: cartographie d'ateliers et espaces partagés.
- **Centres de santé mentale**: consultations psychologiques et psychiatriques.
- **Maisons médicales**: consultation de psychologues à tarifs réduits.

ASBL et structures utiles: pour trouver de l'accompagnement

- **Atelier Tam-Tam**: ateliers thérapeutiques destinés aux artistes.
- **ArtistsUnited**: aide sociale, juridique, culturelle aux artistes et étudiant·es
- **Bureau des Affaires de l'Ombre (B.A.O.)**: rencontres et soutien entre pairs.
- **CRéSaM**: mise en circulation d'informations et d'outils sur la santé mentale.
- **Feed the culture**: distribution alimentaire en région bruxelloise.
- **Médianes asbl**: accompagnement psycho-juridique.
- **Smart**: soutien dans les démarches administratives et juridiques.

Protocoles à mettre en place pouvant renforcer le suivi et la prévention

- **Identifier une personne-relais** en début de chaque projet ou collaboration.
- **Constituer un répertoire de contacts** utiles (médecins, psychologues etc.)
- **Consulter préventivement un·e professionnel·le** de la santé mentale.
- **Prévoir un budget dédié**, comme pour les dépenses liées à l'activité artistique.
- **Définir des limites de travail** en termes d'horaires et de temps de repos.

ÉCO-CONCEVOIR SON EXPOSITION

Face à l'urgence écologique, le secteur des arts visuels doit repenser des modes de production dont l'impact reste souvent sous-estimé. L'éco-conception permet alors d'anticiper et de réduire l'empreinte environnementale d'une exposition, en documentant ses besoins (énergie, matériaux, logistique) et en adaptant ses pratiques aux ressources disponibles localement. De la conception au démontage, des gestes simples permettent déjà d'engager cette transformation structurelle des manières de créer, d'exposer et de collaborer.

Avant l'exposition

Observation du contexte

- Quels matériaux sont disponibles localement (ressourceries, stocks dormants)?
- Quelles structures (écoles, artisan·es, technicien·nes, collectifs) peuvent être associées?
- Quelles sont les filières de réemploi, mutualisation ou recyclage proches? Cette phrase permet de penser un projet situé et circulaire.

Matériaux et scénographie

- Favoriser les matériaux d'occasion, démontables ou recyclables (bois brut, métal, carton, etc.).
- Éviter les matériaux difficiles à recycler ou polluants (moquettes, coton gratté, polyane, colles fortes...).
- Préférer vis, modules emboîtables, réutilisables et structures sans fixations définitives.
- Utiliser des peintures écologiques (à base d'eau, sans solvants) ou des alternatives comme les teintures végétales ou les tissus.
- Mutualiser les cimaises ou éléments scénographiques entre artistes, expositions et institutions.

Emballage

- Bannir les plastiques à usage unique (film étirable).
- Utiliser housses, couvertures, et sangles pour les transports.

Transport

- Réduire le nombre d'œuvres convoquées.
- Regrouper les transports d'œuvres.
- Intégrer les coûts carbone aux budgets.

Technique

- Limiter l'usage de dispositifs électroniques énergivores (écrans, projecteurs HD, dispositifs sonores puissants).
- Prévoir une mutualisation des équipements techniques entre plusieurs projets.

Numérique

- Préférer les formats optimisés de vidéo : max 1080p.
- Éviter la surproduction de contenus numériques très lourds ou l'usage de terminaux non reconditionnés.
- Se passer de dispositifs liés aux NFT, réalité virtuelle ou streaming 4K si non indispensables.

Communication

- Réduire le volume imprimé ; choisir du papier recyclé ou réemployé.
- Privilégier les supports numériques sobres, signalétiques imprimées localement.



Après l'exposition

Démontage

- Prévoir suffisamment de temps et de main d'œuvre pour démonter sans détériorer.
- Stocker les éléments (socles, cadres, cartels).

Réemploi & recyclage

- Ne pas oublier que le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas!
- Créer un inventaire précis des matériaux en fin d'exposition pour faciliter leur traçabilité et redistribution.
- Identifier les filières de recyclage pour peintures, câbles, textiles techniques, électroniques, etc.
- Prévoir des bacs de tri à proximité pendant le démontage.
- Trier les matériaux et équipements pour les redistribuer via des réseaux solidaires.

Nettoyage responsable

- Remplacer les produits toxiques par du vinaigre blanc, savon noir ou autres alternatives douces.

Suivi de l'impact

- Mesurer et documenter l'impact écologique de l'exposition : volume de déchets produits, consommation énergétique, bilan carbone
- Organiser un retour d'expérience avec l'équipe et les partenaires pour identifier les pistes d'amélioration.
- Conserver une trace des choix d'éco-conception et des solutions testées pour faciliter leur réutilisation.

*Sélection
de matériaux, ressources,
recycleries et ressourceries*

En France

- **La Réserve des Arts** (Paris, Pantin, Marseille)
- **ArtStock** (Île-de-France et Occitanie)
- **Clam'Art de Vivre** (Hauts-de-Seine)
- **Stations-Services** (Rezé, Loire-Atlantique)

En Belgique (Wallonie-Bruxelles)

- **Recyclart** (Bruxelles)
- **Rotor DC** (Bruxelles)
- **La Souplothèque** (Bruxelles)
- **La Matériauthèque Ressourcerie Le Carré** (Tournai, Wallonie)
- **Les Comptoirs des Ressources Créatives** (CRC) (Liège, Namur, Charleroi, Mons, Verviers)

Sources clés

- **L'Écothèque** (Augures Lab)
ecotheque.fr
- **Gallery Climate Coalition** (Inclut un « Artist Toolkit »)
galleryclimatecoalition.org
- **EventChange**
eventchange.be/fiches
- **Le Manifeste pour l'éco-conception des expositions de Fédération XPO**
xpofederation.org
- **Le Guide d'orientation et d'inspiration pour la transition écologique de la culture du Ministère de la Culture** (France)
culture.gouv.fr

Manon Klein – Curatrice et chercheuse

PRÉSENCE EN LIGNE SITE INTERNET

Avoir un site internet n'est pas obligatoire, mais reste un outil très efficace pour diffuser son travail.

Contrairement au portfolio, il n'est pas limité en volume, peut être mis à jour rapidement, et surtout, il circule plus facilement entre professionnel·les ayant remarqué votre démarche.

Voici quelques conseils pour concevoir un site pertinent et fonctionnel :

Cargo.site est largement utilisé par les artistes sans compétences en code, mais coûte environ 20€/mois. Tilda.cc et Carrrd.co sont deux alternatives plus abordables.

Pensez votre site comme une version augmentée de votre portfolio : mêmes principes, mais avec plus de liberté pour intégrer images, vidéos, textes et liens.

Un nom de domaine personnalisé à votre nom est un détail qui fait la différence. Faites une recherche approfondie pour trouver la meilleure offre : namecheap.com porte bien son nom.

Tapez votre nom dans plusieurs moteurs de recherche pour vérifier votre référencement. Si votre site n'apparaît pas dans les premiers résultats, il faudra sans doute l'optimiser (titres de page, description, liens externes...).

Votre site internet n'est pas forcément le meilleur endroit pour indiquer le prix de vos œuvres.

Pensez votre site internet en une langue (français, anglais...) car la mise à jour en sera plus simple.

Une page "bio" ou "à propos" est indispensable, avec vos projets passés, expositions, résidences ou collaborations.

Soyez concis·es et clair·es : facilitez la navigation avec une barre latérale ou un menu permettant d'accéder à chaque projet en un clic.

Préférez mentionner votre adresse e-mail plutôt qu'un formulaire de contact, souvent moins pratique.

Mettez à jour votre site au moins une fois tous les trois mois : nouveaux projets, images, dates, textes...



PRÉSENCE EN LIGNE INSTAGRAM

Instagram est un outil incontournable pour les professionnel·les en quête de nouvelles pratiques artistiques. Il permet de se connecter rapidement à de nouveaux cercles, à condition de bien l'utiliser. Pour gagner en clarté, séparez vos usages : un finsta pour vos proches (blagues, soirées, quotidien), et un rinsta professionnel, dédié uniquement à votre travail. Pour optimiser ce dernier, voici quelques conseils simples :

Utilisez votre nom et prénom : oubliez les alias trop cryptiques ou les typographies farfelues, qui nuisent à votre visibilité.

Ajoutez un cartel et quelques phrases explicatives dans la description, avec simplicité et clarté.

Ne changez pas trop souvent de nom d'utilisateur·ice, au risque de perdre les mentions déjà existantes (par exemple par votre école ou des lieux d'exposition).

Si vous souhaitez collaborer avec certain·es professionnel·les, vous pouvez toujours les follow/unfollow de temps à autres ! Cette méthode est à utiliser avec parcimonie.

Publiez régulièrement vos projets car rien n'est figé, vous pourrez toujours archiver ou supprimer des posts plus tard.

Si vous avez un site ou un portfolio stocké dans un cloud, intégrez le lien directement dans votre bio.

Privilégiez une image par post, plutôt que des carrousels : votre grille donnera ainsi un aperçu plus lisible de votre univers.

PORTFOLIO ^{CONTENU}

Le portfolio reste l'un des outils les plus précieux pour faire circuler votre travail, en particulier lorsqu'il s'agit de répondre à un appel à candidature. Voyez-le comme une bande-annonce : il ne montre pas tout, mais il donne envie de rester pour le film, en complément d'un site internet, par exemple. Quelques astuces simples peuvent faire la différence :

→ **Gardez-le léger** : au-delà de 10 Mo, un portfolio encombre les boîtes mail et risque d'être supprimé juste après avoir été vu.

→ **Privilégiez les liens de partage durables**. Oubliez les transferts avec date d'expiration. Un lien vers un cloud stable (Drive, Dropbox, etc.) est plus sûr.

→ **Soignez la première page**

- Nom
- Prénom,
- Mail,
- Site web,
- Et éventuellement numéro de téléphone

→ **Une note d'intention en deuxième page**.

Deux ou trois paragraphes suffisent largement. Pas besoin d'en dire trop : une image vaut mille mots !

→ **Montrez vos œuvres** : Une à deux images de qualité par projet, en pleine page, c'est l'idéal.

→ Ajoutez quelques lignes de contexte si besoin, mais **allez à l'essentiel**.

→ **Pour les vidéos** : Insérez plusieurs captures d'écran, le lien de visionnage et, le cas échéant, le mot de passe.

→ **N'oubliez jamais le cartel complet**.

- Titre de l'œuvre
- année
- matériaux
- dimensions
(dans cet ordre)

→ Enfin, si votre site est plus complet, signalez-le en dernière page.

→ **Nommez-le avec votre nom et prénom** afin qu'il puisse être retrouvé dans une boîte mail !

→ Pensez à le mettre à jour au moins **tous les trois mois** !



PORTFOLIO^CCONTENANT

Le portfolio reste un incontournable pour partager son travail, en particulier lors des appels à candidature. Inventé bien avant Instagram, il obéit pourtant aux mêmes règles : de belles images, un peu de texte. Pas besoin d'en faire trop, surtout si votre site web est déjà bien fourni. Voici quelques pistes pour affûter la mise en page :

- **La sobriété**, ce n'est pas que pour l'apéro : le plus simple est souvent le plus efficace.
- **Optez pour le format paysage** : il s'adapte mieux aux écrans, là où il sera le plus souvent consulté.
- Le **A4** reste une valeur sûre, surtout en cas d'impression papier (même si ça devient rare).
- **Deux à trois polices**, pas plus : pour garder une lisibilité nette et élégante.
- **Trois à cinq mises en page** suffisent amplement : multiplier les variations brouille le regard.
- Placez toujours le **cartel au même endroit** pour créer un repère visuel cohérent.
- Il est toujours possible d'intégrer le cartel directement sur l'image pleine page.
- Mieux vaut **aucune photo** qu'une photo ratée.
- **Attention aux retouches photos excessives**, surtout si vous êtes peintre : la visite d'atelier risquerait d'être déceptive.
- **N'abusez pas de l'intelligence artificielle** pour vos textes : un texte court, sobre, à la première personne est souvent plus percutant qu'une succession de mots clés assemblés par un algorithme.
- **Numérotez vos pages** si le document dépasse 10 feuillets : cela facilite la lecture et les retours.
- **N'abusez pas des couleurs et des textures** pour en faciliter la lecture.
- **Soignez la présentation de vos cartels** car l'enfer est dans les détails.
- Enfin, rappelez-vous : **un bon portfolio doit donner envie de vous rencontrer**, pas de tout savoir sur vous.

LES RÈGLES D'OR D'UNE LETTRE DE MOTIVATION (À L'USAGE DES ARTISTES)

Structure : 5 étapes simples et efficaces

1. Une introduction claire et située

Commencez par dire qui vous êtes, en quelques mots, et pourquoi vous écrivez. Précisez le nom de la résidence, du programme, de la bourse ou de l'appel à projet.

2. Connexion au contexte

Montrez que vous avez compris les enjeux spécifiques de l'appel auquel vous répondez. Relevez un ou plusieurs éléments qui résonnent avec votre sensibilité (le lieu, le cadre, la temporalité, les intentions) et créez un lien clair avec votre démarche artistique.

3. Votre ancrage actuel et vos attentes

Partagez où vous en êtes : projets récents, envies, tensions, zones d'incertitude. Puis décrivez ce que vous espérez de cette expérience (artistiquement, humainement, logistiquement). Pourquoi cela fait sens pour vous maintenant ? Qu'est-ce qu'il pourrait activer, nourrir, déplacer dans votre démarche ?

4. Votre apport

Expliquez ce que vous souhaitez proposer ou développer dans ce contexte.
Une piste de recherche ? Une orientation de votre travail en cours ?
Une envie particulière à activer ici ?

5. Une conclusion ouverte

Pas de formules grandiloquentes : une phrase claire, qui remercie, qui ouvre à la possibilité d'un échange ou d'une rencontre.



Conseils complémentaires

Respectez les codes, mais faites entendre votre voix

La lettre de motivation répond à certaines attentes formelles, surtout dans un cadre institutionnel, mais cela ne signifie pas qu'elle doit être figée ou impersonnelle. Votre ton, votre humour, votre façon de raconter font partie de votre démarche : ils rendent la lecture mémorable.

Proscrivez les lettres génériques (ou générées automatiquement)

L'IA peut vous aider à clarifier une idée, tester une structure ou relire un brouillon mais elle ne doit pas écrire à votre place. Une lettre réussie est avant tout incarnée.

Évitez de copier-coller votre CV ou votre portfolio

Votre lettre est une invitation, pas un inventaire. Ni un résumé de parcours ni un espace où trop détailler sa démarche, elle sert à articuler votre travail avec le cadre proposé. Mettez donc en avant ce que vous ne pouvez pas dire ailleurs dans votre dossier de candidature.

Fuyez les phrases toutes faites

Évitez les expressions vides de type « m'épanouir artistiquement », « croiser les regards », ou « faire dialoguer les disciplines ». Préférez des formulations concrètes, situées dans votre pratique.

Cherchez la justesse, pas le lyrisme

Une lettre = une intention claire. Allez à l'essentiel. Écrivez sans jargon, sans détours, ni emphase excessive. La sincérité et la précision valent mieux qu'un envol poétique.

Manon Klein – Curatrice et chercheuse

CONSTITUER UN RÉSEAU

Il n'est pas toujours simple de se constituer un réseau après un déménagement ou à la sortie d'une école. Il n'existe pas de recette miracle, mais aller voir des expositions, répondre à des appels à candidatures et suivre sur les réseaux des professionnel·les dont les recherches résonnent avec les vôtres est déjà un bon début. N'hésitez pas à privilégier des événements plus intimes que les vernissages, comme des projections, discussions ou soirées de performances : le contact y est souvent plus facile.

Chaque année, je me fais une liste de dix professionnel·les que j'aimerais rencontrer, puis j'élabore une petite stratégie pour chacun·e. Je regarde nos relations communes, les projets sur lesquels ils travaillent, leurs axes de recherche, et j'imagine un moyen d'entrer en contact. Tout n'aboutit pas forcément, mais essayer ne coûte rien !

Le réseau le plus accessible à construire, quand on est artiste, est celui d'autres artistes. Rejoignez des ateliers partagés, rapprochez-vous de celles et ceux dont la démarche vous inspire, et ne restez pas limité·e à votre génération. N'hésitez pas à demander conseil, à monter un collectif, ou encore à organiser vos propres projets en autogestion.

En tant que curateur, je reçois très souvent des portfolios non sollicités. Je les ouvre toujours, mais je ne réponds pas systématiquement. Il m'arrive de proposer une visite d'atelier, mais seulement si le travail dialogue avec mes recherches et si je sens que l'artiste a pris le temps de m'écrire pour une bonne raison. Les envois insistants ou répétés me rebutent, tout comme les boucles d'emails interminables et les inscriptions non sollicitées à des newsletters. En revanche, un portfolio ou un site bien tenu me permet de suivre à distance une pratique sans contrainte.

Un email personnalisé est toujours une bonne idée. Présentez brièvement vos axes de réflexion et expliquez en quoi ils entrent en résonance avec les recherches du·de la commissaire que vous contactez. Soulignez les projets qui vous ont particulièrement marqué·e. Même si je ne réponds pas toujours, il m'arrive de garder ce message en tête et d'y revenir plusieurs années plus tard, lorsque j'ai un projet en tête. Une visite d'atelier ne débouche pas forcément sur une exposition : parfois, c'est simplement une curiosité ou une envie de dialogue.



Le soutien aux artistes ne passe pas uniquement par les expositions. Il m'arrive d'appuyer un projet dans le cadre d'un jury, ou de parler de pratiques intéressantes à mes collègues. Ce soutien discret reste important : ne vous inquiétez donc pas si un·e commissaire ne vous propose pas immédiatement une exposition après une visite d'atelier. Les négociations avec les lieux peuvent parfois prendre plusieurs années.

Contacter directement des galeries fonctionne rarement. On raconte parfois des histoires où un·e artiste rencontre un·e galeriste et signe aussitôt, mais ce sont des exceptions. Sauf carrière fulgurante, ce sont plus souvent les galeries qui choisissent les artistes plutôt que l'inverse. Et puis, il n'est pas indispensable d'être représenté·e pour développer sa carrière : le modèle même de la galerie est en pleine mutation, au vu des fermetures successives que le marché connaît actuellement.

De la même façon, solliciter directement une institution mène rarement à un résultat. Il est plus efficace d'identifier les personnes qui y travaillent, de s'intéresser à leurs recherches personnelles et, si cela fait sens, de leur partager vos propres projets. Mais ne vous formalisez pas si vous n'obtenez pas de réponse : la démarche reste incertaine et dépend de nombreux facteurs.

Les appels à candidatures sont un bon moyen d'être identifié·e par des professionnel·les. La sélection est rude, mais même en cas de refus, votre portfolio aura été vu et pourra ouvrir d'autres opportunités avec les membres du jury. Ne vous découragez pas et gardez espoir. Ma petite technique, c'est d'avoir toujours au moins deux candidatures en attente : au premier refus, j'attends la prochaine, et ainsi de suite.

Enfin, le conseil le plus simple, et sans doute le plus important, pour construire un réseau : être sympa. D'un point de vue purement pragmatique, la bienveillance demande beaucoup moins d'énergie que la méchanceté. Personne n'a envie de collaborer avec quelqu'un qui passe son temps à dénigrer ses collègues ou ses ami·es ; c'est même plutôt dissuasif lorsqu'on cherche à nouer de nouvelles relations. Inutile donc de vouloir toujours avoir raison : mieux vaut parfois laisser couler, se retirer d'une aventure devenue malsaine et consacrer son énergie à créer des projets avec des gens agréables et bienveillants. Vous verrez, la gentillesse n'apporte que plus de gentillesse !

TRAVAILLER AVEC DES OUTILS ALTERNATIFS

En tant qu'artiste, peu importe le domaine, l'ordinateur est un outil auquel vous avez sans doute souvent recours, que ce soit pour créer, pour communiquer sur vos créations, faire vos comptes, envoyer des mails, etc. Beaucoup des outils et des logiciels qu'on utilise dans notre quotidien posent question en terme de **liberté d'utilisation, de sécurité de nos données ou d'éthique**. Une des solutions à ce problème est d'utiliser des outils dits « libres » ou « open source ».

L'**open source** désigne des éléments dont la source est accessible et modifiable par tous·tes.

Le **libre** désigne un élément qui garantit à chacun·e :

- La liberté de l'exécuter, l'utiliser, l'étudier
- La liberté de le redistribuer, de le partager aux autres.
- La liberté de le modifier pour qu'il réponde à nos besoins.
- La liberté d'en distribuer la version modifiée

La notion de libre met en avant le côté **social, collaboratif et éthique** du principe de partager ses ressources, alors que l'open source se réfère juste à la **méthodologie de développement** (« dont la source est accessible »). Tout ce qui est libre est open source mais tout ce qui est open source n'est pas libre. **F/LOSS** est l'acronyme de **Free Libre Open Source Software** et regroupe les deux notions.

L'open source et le libre ne sont pas à prendre sous le simple prisme de la « gratuité » (certains logiciels gratuits ne sont d'ailleurs pas libres). Ils favorisent un **accès horizontal et**

continu à toutes les ressources, où chaque utilisateur·ice est encouragé·e à utiliser le contenu et les outils, et à se les approprier. Ceci contraste avec les logiciels dits **propriétaires**, dont la source est contrôlée par un·e individu·e ou une entité unique, tels que Google ou Adobe.

Ces logiciels sont à la croisée de plusieurs engagements : **sociaux, politiques et environnementaux**, notamment avec le principe de **low tech**, (opposé au high tech). Ils vont aussi souvent de pair avec le fait de détourner ses outils de production et d'utiliser des techniques analogiques.

Chaque corps de métiers étant constitué de ses propres pratiques, nous vous invitons à consulter ces ressources pour des informations détaillées :

Ressources sur les logiciels F/LOSS

- Framasoft, Low-Tech Magazine, April, Les Journées du logiciel libre

Exemple de ceux qui utilisent ces outils :

- **Collectifs** : Prepostprint, Luuse, Open Source Publishing (OSP), Varia, Bye bye Binary, Hackers & Designers
- **Maisons d'édition** : C&F éditions, édition HXX, éditions Burn-Août...



Outils pour faire son travail

- Navigateur web (alternative à Chrome) – Mozilla Firefox
- Lecteur de PDF (alternative à Acrobat) – Evince
- Boîte mails – Thunderbird
- Visioconférence (alternative à Zoom) – BigBlueButton
- Messagerie instantanée (alternative à Messenger / Whatsapp) – Signal messenger
- Plateforme vidéo (alternative à Youtube) – Peer.tube
- Stockage Cloud (alternative à Google Drive) – Nextcloud
- Espace de traitement de texte collaboratif en ligne (alternative à Google Doc) – Pad, il en existe plusieurs comme Framapad ou Etherpad
- Git – Un git est un espace de stockage qui peut être collaboratif et qui sert à conserver l'historique d'un projet en cours de création – GitLab

Outils pour licencer son travail ou utiliser celui des autres

Les licences détaillent les conditions de reproduction et de partage des travaux de chacun.e, à la fois pour ceux qui les produisent et pour ceux qui les réutilisent ou les diffusent. Voici quelques exemples :

- **Creative Commons**
Un ensemble de 6 licences qui offrent différents degrés de liberté d'utilisation. Seules la BY et la BY SA sont considérées comme véritablement open source
- **SIL OFL–Open Font Licence**
Une licence destinée aux fontes qui permet leur modification et redistribution. Les CUTE sont une solution encore plus équitable pour partager ses fontes inclusives / post-binaires.
- **GNU GPL**
Une licence adaptée au code et développement de logiciels.

- **Free Art License**
inspirée de la GNU GPL mais adaptée aux productions créatives

Outils pour montrer / communiquer sur son travail

- **Constituer un portfolio ou un site internet**
 - Pour la mise en page, vous avez accès au logiciel libre Scribus (alternative à Adobe Indesign) mais également à la technique du web to print – qui permet de composer un PDF directement depuis le navigateur avec les langages de programmation. Pour plus d'informations, consultez la documentation de Paged.js (pagedjs.org)
 - À noter, les langages de programmation (HTML, CSS, Javascript...) sont sous licence libre.
- **Communiquer sur les réseaux sociaux**
 - alternative à Instagram – Pixelfed
 - alternative à Twitter – Mastodon
 - alternative à TikTok – Loops
- **Retoucher des images**
 - alternative à Adobe Photoshop – Gimp
- **Faire du dessin vectoriel**
 - alternative à Adobe Illustrator – Inkscape
- **Choisir des typographies**
Il existe différentes fonderies ou typothèques
 - Velvetyne
 - Use & modify
 - Collettivo
 - Suva Type Foundry...

Pour aller plus loin : velvetyne.fr/velvetyne-libre-friends

Milène Laforgue et Clara Bougon – Designers Graphiques

WALLONIE-BRUXELLES INTERNATIONAL (WBI)

Wallonie-Bruxelles International (WBI) est l'agence publique chargée de la politique internationale de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Wallonie et de la Commission communautaire française. Elle agit comme leur instrument diplomatique et de coopération extérieure, en soutenant la présence et le rayonnement des acteurs francophones (artistes, chercheur·euses, étudiant·es, entrepreneur·euses, institutions) sur la scène mondiale. Sa mission centrale est de renforcer la visibilité, l'influence et la reconnaissance des entités francophones belges tout en diffusant leurs valeurs : ouverture, solidarité, diversité culturelle et développement durable.

WBI met en œuvre cette stratégie à travers cinq métiers : la représentation diplomatique, le soutien aux projets, la promotion des acteur·ices, la mise en réseau et le conseil stratégique. Ses domaines d'action couvrent la culture, l'enseignement, la recherche et l'innovation, la santé, l'environnement, la jeunesse ou encore la coopération au développement. L'agence défend une approche transversale où la diplomatie culturelle et scientifique se conjugue avec la solidarité internationale et les droits humains.

Son réseau mondial est au cœur de son efficacité. WBI dispose de délégations générales et de conseiller·es spécialisé·es dans une vingtaine de pays, de Paris à Pékin, de Kinshasa à Québec. Ce maillage diplomatique est complété par deux centres culturels emblématiques à Paris et à Kinshasa, ainsi que par des relais scientifiques, académiques et culturels. L'agence agit également

en synergie avec d'autres structures, comme l'AWEX pour l'exportation et les investissements, afin d'assurer une représentation cohérente de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'international.

WBI s'inscrit aussi dans les grandes arènes multilatérales. Elle contribue activement aux travaux de l'Union européenne, de l'ONU, de l'UNESCO, de l'Organisation internationale du Travail et de la Francophonie. Dans le champ de la coopération au développement, elle privilégie des partenariats équilibrés avec huit pays prioritaires d'Afrique et du Proche-Orient, en soutenant à la fois les politiques publiques locales et les initiatives issues de la société civile.

Enfin, WBI se conçoit comme une institution agile, apprenante et responsable. Elle intègre des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans ses pratiques, favorise la mobilité internationale par des bourses et programmes de formation, et valorise l'expertise wallonne et bruxelloise à travers le monde. Par son action, elle incarne une diplomatie francophone ouverte et solidaire, au service de la circulation des savoirs, des cultures et des engagements.

Andy Rankin – Curateur

LE CENTRE WALLONIE-BRUXELLES / PARIS

Loin de constituer un mausolée qui contribuerait à la canonisation de l'héritage pa-ma-trimoniaire de la culture belge francophone, le Centre alias le vaisseau est un lieu non prescripteur à vocation expérientielle, un catalyseur de référence de la création contemporaine dite belge et de l'écosystème artistique dans sa transversalité.

Au travers d'une programmation résolument désanctuarisante et a-trans-disciplinaire, le Centre est mandaté pour diffuser et valoriser des signatures d'artistes basé·e·s en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il assure ainsi la promotion des talents émergents ou confirmés, du périphérique au consacré. Il contribue à stimuler les coproductions et partenariats internationaux et à cristalliser une attention en faveur de la scène dite belge.

Le Centre dévoile, par saison, des démarches artistiques qui attestent de l'irréductibilité à un dénominateur commun des territoires poreux de création contemporaine. Situé dans le 4^e arrondissement de Paris, sa programmation se déploie sur plus de 1000 m². Vaisseau belge décentralisé, outre la programmation qu'il déploie en In-Situ, il implémente également des programmations en Hors-les-Murs et investit le Cyberespace comme territoire de création et de propagation avec des contenus dédiés.

Le Centre est un service décentralisé de Wallonie-Bruxelles International (WBI) : instrument de la politique internationale menée par la Wallonie, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles Capitale.

Le Centre travaille en étroite collaboration avec La Délégation générale Wallonie-Bruxelles à Paris.

La Délégation générale Wallonie-Bruxelles à Paris est chargée de la représentation diplomatique et institutionnelle des gouvernements de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie auprès des autorités françaises tant nationales que régionales ainsi qu'auprès des organisations internationales : en particulier la Francophonie (OIF) ainsi que l'UNESCO et l'OCDE. Porte-parole et relais des valeurs portées par les Francophones de Belgique, la Délégation générale exerce ses activités en collaboration avec l'Attaché Economique et Commercial de la Wallonie et la représentation du tourisme et avec le Centre Wallonie-Bruxelles.

COLOPHON

Production

Centre Wallonie-Bruxelles/Paris

127-129 rue Saint-Martin 75004 Paris

Labo Demo Promotion 5 # Bullshit Job

Saison Diffraction_

PROTO-GEOPOETIQUES & COSMIQUES
VISIONS



La version en ligne est à retrouver
sur cwb.fr

Initiative de l'édition

Andy Rankin et Manon Klein

Accompagnement éditorial

Chiara Vella

Contributions

- ADAGP
- B.A.O
- Camille Bardin
- Thiphanie Blanc
- Clara Bougon
- Claire Contamine
- Evelyne Deret
- Anne-Catherine Lacroix - Dockers
- Marius Escande
- Léonore Frenois - FRAP
- Inès Geoffroy
- Cannelle Grosse - Les ÎLES Mardi
- Sarah Illouz
- INASTI
- Manon Klein
- Milène Laforge
- Thibaud Leplat
- Margot Nguyen
- Lena Peyrard
- Mathilda Portoghesi
- Andy Rankin
- SMAC (Priscilia Adam,
Audrey Couppé de
Kermadec, Daisy Lambert)
- SOFAM
- SPF - Sécurité Sociale Belge
- Harmonie Tilkens
- Delphine Toutain
- Chiara Vella

Design graphique

Clara Bougon

Fontes

Apfel Grotesk par Collettivo

Miss Farjadose par Sudtipos

Adelpho Italic par Eugénie Bidaut

Impression

Imprimé chez Corlet Imprimeur 360°
sur papier offset sans bois 90g/m²
Couverture : ton direct argenté
sur offset sans bois 190g/m²

Licence

Ce guide est sous licence
Creative Commons - CC BY SA 4.0
Partage dans les mêmes conditions
avec attribution :

[creativecommons.org/licenses/
by-sa/4.0/deed.fr](https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/deed.fr)

FR

URSSAF DU LIMOUSIN – LES POINTS DE VIGILANCE EN DÉBUT DE CARRIÈRE	
STATUTS ET DROITS SOCIAUX DES ARTISTES	
LA SÉCURITÉ SOCIALE DES ARTISTES-AUTEUR·ICES	
FACTURATION	
ADAGP POUR LE DROIT DES ARTISTES	
GRILLES DE RÉMUNÉRATION	
MIGRATION BELGIQUE → FRANCE	
ENTITÉS CLÉS DE L'ART CONTEMPORAIN	
SYNDICATS	
LA CRÉATION D'UNE ASSOCIATION	
PRIX, BOURSES & SALONS	
RÉSIDENCES POUR ARTISTES LIÉ·ES À LA FRANCE	
INITIATIVES CULTURELLES DIASPORIQUES, DÉCOLONIALES ET ANTIRACISTES	
CARTOGRAPHIE FÉMINISTE DE L'ART (ET PAS QUE)	
SANTÉ MENTALE	

TRANSVERSAL

ORGANISER UNE VISITE D'ATELIER	30
ÉCO-CONCEVOIR SON EXPOSITION	38
PRÉSENCE EN LIGNE SITE INTERNET	40
PRÉSENCE EN LIGNE INSTAGRAM	41
PORTFOLIO CONTENU	42
PORTFOLIO CONTENANT	43
LES RÈGLES D'OR D'UNE LETTRE DE MOTIVATION (À L'USAGE DES ARTISTES)	44
CONSTITUER UN RÉSEAU	46
TRAVAILLER AVEC DES OUTILS ALTERNATIFS	48
WALLONIE-BRUXELLES INTERNATIONAL	50
LE CENTRE WALLONIE-BRUXELLES/PARIS	51
COLOPHON	52

FWB

INASTI – LES STATUTS D'INDÉPENDANT·ES ET LEURS COTISATIONS SOCIALES	6
LE STATUT DE TRAVAILLEUR·EUSE DES ARTS	9
LA SÉCURITÉ SOCIALE DES TRAVAILLEURS·EUSES DES ARTS	11
FACTURATION	13
SOFAM – DROITS D'AUTEUR POUR ARTISTES VISUELS	15
GRILLE DE RÉMUNÉRATION	17
MIGRATION FRANCE → BELGIQUE	19
ENTITÉS CLÉS DE L'ART CONTEMPORAIN	21
FÉDÉRATIONS PROFESSIONNELLES ET SYNDICATS	23
LA CRÉATION D'UNE ASBL	25
PRIX ET SALONS DE LA JEUNE CRÉATION	27
RÉSIDENCES POUR ARTISTES LIÉ·ES À LA BELGIQUE	29
LES COLLECTIFS DÉCOLONIAUX	33
COLLECTIFVES FÉMINISTES	35
SANTÉ MENTALE	37